

La sexualité des filles et les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés : cadre conceptuel



La sexualité des filles et les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés : cadre conceptuel

Mars 2022

Table des matières

Introduction	4
Cadre conceptuel	8
1. Le changement envisagé	8
Niveau individuel	9
Niveau relationnel	10
Niveau communautaire	10
Niveau sociétal	11
2. Causes profondes	13
Élément 1 : normes favorisant les MUEPF	13
Pureté et honneur de la famille	15
Protection et responsabilité	15
Maternité et paternité	16
Hétéronormativité et souhait de se marier	17
Harcèlement sexuel et violence sexuelle	18
Élément 2 : structures favorisant les MUEPF	19
Lois	19
Éducation	21
Santé	22
Possibilités économiques en dehors de la maison	22
3. Déconstruction et transformation : approches promouvant l'égalité des genres pour influencer sur la sexualité et les MUEPF	23
Principes de programmation fondamentaux	25
Approches promouvant l'égalité des genres	28
Artisanes du changement	33
Conclusions et recommandations	35
Remerciements	38
Annexes	41
ANNEXE A : processus de développement de la stratégie	41
ANNEXE B : outils et guides du processus de consultation	42
ANNEXE C : accords relatifs aux droits humains pertinents aux MUEPF	43
Références	45

Introduction

Le présent cadre conceptuel est destiné à soutenir le plaidoyer et à favoriser la cohérence et l'efficacité des programmes visant à prévenir le mariage des enfants et à promouvoir les droits et la capacité d'agir des filles. Sous forme visuelle et narrative, il explique les raisons d'investir dans des programmes visant expressément à remédier au contrôle de la sexualité des adolescentes (une des principales manifestations des inégalités de genre) en tant que cause profonde des mariages et unions d'enfants, précoces et forcés (MUEPF). Il propose également des principes pour guider l'élaboration de programmes promouvant l'égalité des genres, les droits sexuels des adolescentes et l'autonomie corporelle des filles dans le but de mettre fin aux MUEPF.

Ce cadre a été élaboré par le Torchlight Collectiveⁱ pour le compte du Groupe de travail sur les MUEPF et la sexualité et ses organisations partenairesⁱⁱ. Le Groupe de travail et ses partenaires, à la suite d'un examen des connaissances tirées de la recherche et de la pratique, ont consulté des adolescentes du Guatemala, de l'Inde et du Niger, des professionnelles d'organisations œuvrant auprès d'adolescentes en Afrique de l'Ouest, en Amérique latine et en Asie du Sud, ainsi que des représentantes de bailleurs de fonds publics et privés du Canada, des États-Unis et d'Europe qui soutiennent des programmes à l'égard du mariage des enfants. (Pour en savoir plus sur ce processus de consultation, voir les annexes A et B.)

Le cadre trouve ses fondements dans les droits humains, [les droits sexuels](#), [la justice reproductive](#) (à ce sujet, voir également [cet article](#)) et la [justice de genre](#).

Contenu du cadre conceptuel

Dans le présent document, vous trouverez :

1. Une **description graphique et écrite** du lien conceptuel entre le contrôle de la sexualité des filles et les MUEPF, ainsi que des moyens de remédier à ce lien par l'entremise de programmes et d'actions de plaidoyer, notamment :

4

ⁱ Auteurs du Torchlight Collective : Marissa Billowitz, Nidal Karim et Katherine Watson. Ces auteures, citées en ordre alphabétique, sont collectivement les rédactrices du présent ouvrage. Les idées et le texte ont été conçus conjointement et appartiennent collectivement aux auteures, conformément aux valeurs féministes qui ont guidé la rédaction.

ⁱⁱ Membres et collaborateurs du Groupe de travail sur les MUEPF et la sexualité : Aahung, American Jewish World Service (AJWS), CARE, Centre international de recherches sur les femmes (ICRW), FosFeminista, International Planned Parenthood Federation (IPPF), CREA, EMpower, EngenderHealth, Filles, Pas Epouses : Le Partenariat Mondial pour la Fin du Mariage des Enfants, Fonds mondial pour les femmes, Girls First Fund, GreeneWorks, MADRE, Nirantar Trust, Plan International, Population Council, Promundo-US, The Summit Foundation, The YP Foundation, UNFPA, UNICEF. Le Groupe de travail est responsable de la version définitive du document.

- Le changement dans la vie des filles et des femmes que les programmes et politiques devraient viser.
 - Les causes profondes des MUEPF : les normes et structures qui contrôlent la sexualité des filles et favorisent les MUEPF.
 - Les principes de programmation et les approches sensibles au genre contribuant à remédier au contrôle de la sexualité des filles en tant que facteur des MUEPF.
2. Des **recommandations** concernant les actions et les travaux de recherche à mener.
 3. Des annexes, notamment les **outils et protocoles** utilisés lors des consultations. Le cadre conceptuel est destiné à un usage universel, mais comme les normes liées au genre et à la sexualité varient selon le contexte, les professionnelles souhaiteront peut-être utiliser ces outils pour mener leurs propres consultations et adapter certains aspects du cadre conceptuel à leur contexte local.

Raison d'être du cadre conceptuel

Les interventions visant à remédier aux MUEPF tendent à éviter la question de la sexualité, généralement perçue comme un sujet tabou. Pourtant, nous savons que toutes les sociétés du monde craignent la sexualité des filles et cherchent à la contrôler, et que cela constitue l'un des facteurs fondamentaux des MUEPF.¹ Le rapport [Lever les tabous : La sexualité et les approches promouvant l'égalité des genres pour mettre fin aux unions et aux mariages d'enfants, précoces et forcés](#) et d'autres recherches du Groupe de travail portent sur cette question.

Aussi, les actions visant à faire progresser les droits des filles et à remédier aux MUEPF doivent s'appuyer sur la compréhension et la reconnaissance du contrôle qu'exerce la société sur la sexualité des filles, sans quoi la pratique persistera.² Le présent cadre conceptuel facilitera de telles initiatives : il démontre la relation entre le contrôle de la sexualité et les MUEPF et décrit les approches efficaces permettant de remédier à ce lien et de produire de meilleurs résultats pour les filles.

À qui s'adresse ce document ?

Ce document est destiné à être utilisé par :

- **Les bailleurs de fonds et les défenseures de la cause** : pour les aider à faire valoir l'importance d'investir dans des interventions à l'égard des MUEPF qui remédient au contrôle de la sexualité des adolescentes en tant que facteur des MUEPF, ainsi que pour montrer le rôle unique et essentiel joué par les organisations de la société civile à cet égard « dans » et « pour » les communautés où les MUEPF sont pratiqués.
- **Les professionnelles** : pour soutenir l'élaboration de programmes de qualité à l'égard des MUEPF qui remédient aux causes profondes des MUEPF et ont un impact plus important et plus durable.

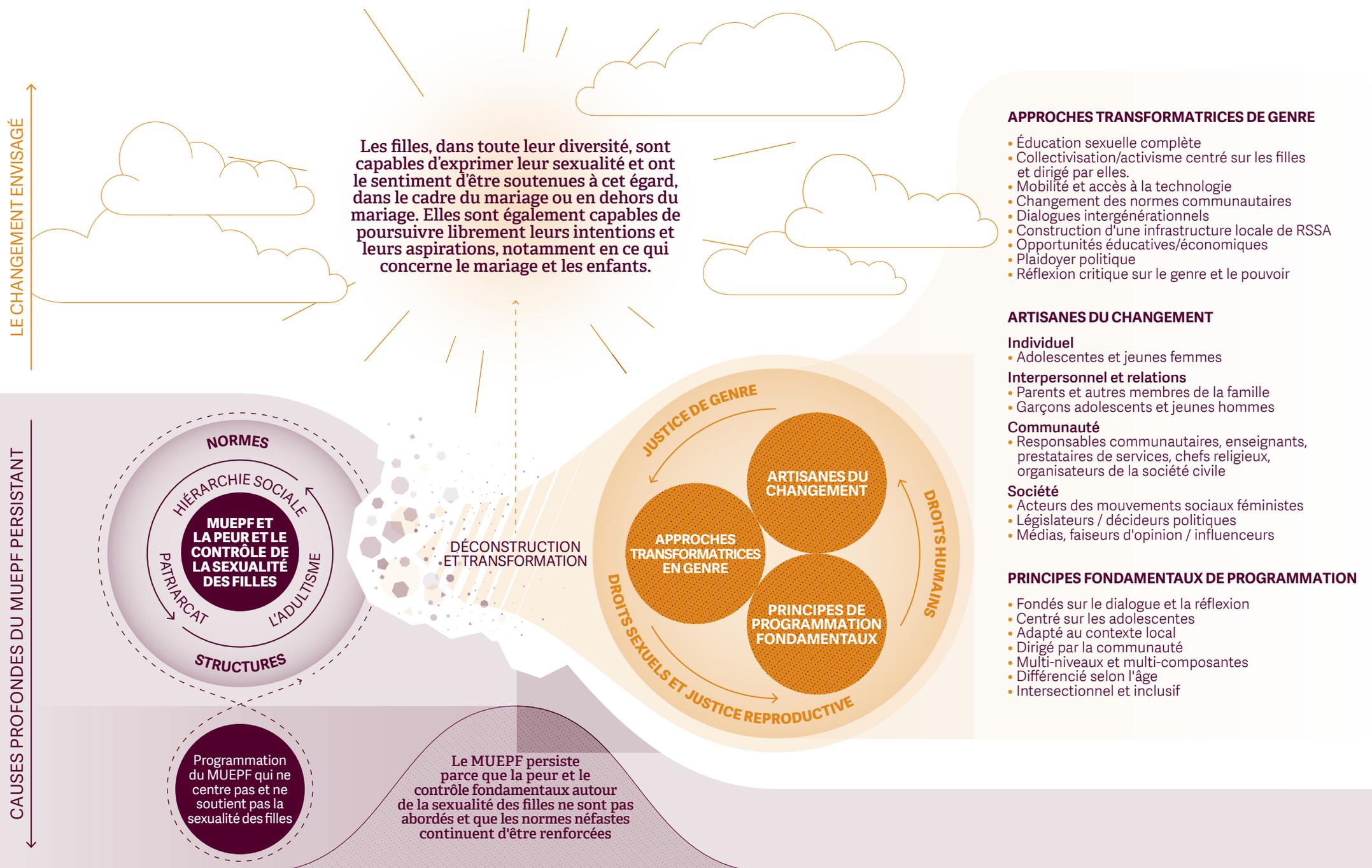
La « sexualité » englobe les relations sexuelles, les identités et rôles de genre, l'orientation sexuelle, l'érotisme, le plaisir, l'intimité et la procréation. Elle peut se manifester dans les pensées, les fantasmes, les désirs, les croyances, les opinions, les valeurs, les comportements, les pratiques, les rôles et les relations.

La sexualité est un construit social influencé par l'interaction de divers facteurs, dont des éléments biologiques, juridiques et culturels.

Si le présent cadre conceptuel se concentre sur les MUEPF, il convient toutefois de noter que la peur et le contrôle de la sexualité des adolescentes sous-tendent également d'autres manifestations des inégalités de genre, notamment les grossesses chez les adolescentes, les mutilations génitales féminines et l'excision, les taux d'achèvement scolaire plus faibles des filles et la violence basée sur le genre.

Aussi, ce cadre présente un intérêt au-delà de la seule question des MUEPF pour toute personne œuvrant consciemment ou inconsciemment à transformer les normes sociales genrées discriminatoires et les relations de pouvoir inégales qui limitent la capacité d'agir et l'autonomie des filles. En outre, bien que les bailleurs de fonds et les responsables de programmes ciblent souvent ces problèmes séparément, en remédiant aux facteurs communs qui les sous-tendent, nous accomplirons des progrès plus grands et plus durables en matière d'égalité, de liberté et de possibilités pour les filles et les femmes.

Figure 1 La sexualité des filles et les mariages et unions d'enfants, précoces et forcés (MUEPF) : Comment les approches transformatrices de genre peuvent s'attaquer aux causes profondes des MUEPF



Cadre conceptuel

Le cadre conceptuel se divise en trois parties :

1. Le **changement envisagé** que les programmes et les actions de plaidoyer liés aux MUEPF devraient viser.
2. Les **causes profondes** des MUEPF quant à la sexualité des filles, à savoir : les structures et les normes sociales genrées et discriminatoires devant être transformées pour mettre fin aux MUEPF.
3. La **déconstruction et la transformation**, qui montrent comment les programmes et le plaidoyer peuvent remédier aux causes profondes de manière à progresser vers le changement envisagé.

1. Le changement envisagé

Les filles, dans toute leur diversité, sont capables d'exprimer leur sexualité et ont le sentiment d'être soutenues à cet égard, dans le cadre du mariage ou en dehors. Elles sont également capables de poursuivre librement leurs intentions et leurs aspirations, notamment en ce qui concerne le mariage et les enfants.

Nous commençons par le changement envisagé afin d'ancrer le cadre dans la réalité féministe à laquelle les filles et les jeunes femmes aspirent. La vision globale est celle d'un monde où les filles sont libres de disposer comme bon leur semble de leur corps et de leur vie (notamment en ce qui concerne le choix de se marier ou non, quand et avec qui) et d'exprimer leur sexualité.

Ce changement envisagé correspond au résultat ultime que les programmes de tous les niveaux du [cadre socioécologique](#) (individuel, relationnel, communautaire et sociétal) devraient viser. Il est le fruit de recherches et de consultations au sein du Groupe de travail et a été vérifié, nuancé et amélioré au moyen de consultations avec des filles du Guatemala, de l'Inde et du Niger. Les sections suivantes comprennent une sélection de citations de ces filles pour illustrer leurs espoirs et leurs rêves et ancrer le cadre conceptuel dans leurs expériences de vie, telles qu'elles les décrivent.

Les consultations avec les filles, les professionnelles et les bailleurs de fonds ont fourni une mine d'informations qui dépassent le cadre du présent document. Pour en savoir plus, veuillez consulter le [rapport intégral des consultations](#).

Les changements décrits ci-dessous, bien qu'ils représentent un idéal, devraient être les objectifs ultimes des programmes à l'égard des MUEPF. La raison est la suivante : les approches techniques et apolitiques qui ne transforment pas les mentalités pourraient arriver à reporter le mariage des filles à l'âge de 18 ans, mais si elles ne remédient pas aux causes sous-jacentes au moyen de programmes promouvant l'égalité des genres (tels que décrits dans la section « Déconstruction et transformation » plus loin), les filles et les femmes continueront de subir des inégalités et de l'oppression dans le cadre conjugal et extraconjugal.

Niveau individuel

Les filles ont une opinion positive de leur sexualité et disposent des informations nécessaires pour prendre des décisions et vivre des relations affectives et sexuelles équitables.

« Dans le monde de mes rêves, chaque fille connaît son corps, peut prendre elle-même ses décisions et peut décider avec qui elle souhaite avoir des relations sexuelles. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Les filles décident si, quand et avec qui elles souhaitent se marier ou se mettre en couple.

« [Les filles peuvent] vivre une vie sans stéréotypes ; informées, exerçant leurs droits en toute liberté, conscientes de leurs droits sexuels et reproductifs, choisissant elles-mêmes de former ou non une famille. Je peux choisir qui épouser et à quel âge. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Les jeunes personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées (LGBTQI) et les jeunes de genre non conforme se sentent soutenues et libres d'exprimer et de vivre leur identité et leur sexualité.

« Il n'existe pas de définition établie du genre : on peut être attiré par n'importe qui. Dans ce monde, il n'existe pas de paramètres établis de la beauté : toute personne est magnifique et unique à sa façon. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Les filles se sentent libres de porter ce qu'elles veulent, d'aller où elles veulent et d'exprimer leurs opinions en toute sécurité, sans être jugées ni menacées.

« [Les filles] gagnent également en confiance et en estime de soi à force de se sentir plus respectées dans leurs choix et leurs opinions. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Niveau relationnel

Les parents et tutrices des adolescentes comprennent la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) des adolescentes et savent comment soutenir les souhaits et les rêves de ces dernières. Elles et ils entretiennent des relations équitables.

« Les filles souhaitent discuter plus ouvertement de leur vie amoureuse avec leurs parents. Les filles espèrent que leurs parents ne pratiqueront pas de discrimination envers elles et leurs frères. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

Les garçons entretiennent et appuient des relations équitables entre les genres. Notamment, ils comprennent la SDSR des filles.

« À l'avenir, les garçons devraient être plus éduqués de manière à pouvoir considérer les filles comme leurs sœurs, leurs alliées. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

Les adolescentes ont une communauté de pairs qui soutiennent mutuellement leurs souhaits et leurs rêves.

« Les filles se comprennent et se soutiennent mutuellement. Si les filles ne se soutiennent pas les unes les autres, qui le fera ? »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Niveau communautaire

Les écoles et les services de santé reconnaissent l'importance d'offrir des services et des informations de SDSR sûrs et accessibles à toutes les filles, surtout les adolescentes non mariées, et s'engagent à le faire.

« Les prestataires de services, notamment dans le domaine de la santé, pourraient être plus sensibles à l'intérêt des filles envers les services de SDSR, en particulier les adolescentes non mariées [...]. [Nous] comprenons pourquoi les prestataires de services de santé demandent à connaître le statut matrimonial d'une fille avant d'offrir le service : c'est pour éviter d'avoir des problèmes avec les parents [...]. Mais cette réalité doit changer, parce que les filles se trouvant dans ces situations font face à des difficultés. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

« On fait la promotion de méthodes contraceptives gratuites, d'une éducation à la sexualité complète et gratuite. On soutient l'avortement gratuit et sans danger et les soins pendant la grossesse [...]. Les méthodes de contraception et les cours sur la sexualité, entre autres choses, doivent être normalisés. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Dans les écoles, les quartiers, les lieux de culte, les lieux de travail et autres contextes communautaires, les filles sont considérées, respectées et appréciées au-delà du statut de femme et de mère en tant qu'êtres humains à part entière qui possèdent les mêmes droits et possibilités.

« Les filles espèrent qu'à l'avenir, elles seront plus appréciées par la communauté en général, plutôt que d'être perçues négativement comme une source de problèmes potentiels. Selon un proverbe haussa : "Nous ne voulons pas de filles qui nous causeront des problèmes en provoquant un scandale", en référence aux grossesses non désirées. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

« Lorsque des filles sortent pour travailler, la communauté fait souvent des commentaires à leur sujet, ce qui influence la mentalité de leurs parents. Mais dans le monde de mes rêves, la communauté soutient les filles et les laisse vivre librement. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Les institutions communautaires considèrent les filles comme des détentrices de droits plutôt que comme un fardeau économique ou une source de revenus à exploiter, ce qui signifie que leur éducation, leurs points de vue et leurs intérêts sont entièrement soutenus.

« Là où la communauté se soucie de mes droits et soutient mes rêves. Là où on donne la priorité à mes rêves, aussi ridicules qu'ils puissent paraître. Là où on nous donne une éducation complète. Là où nous ne sommes pas montrées du doigt. Là où on prend soin de nous et on nous instruit. Là où on s'occupe de nous, on protège nos droits et on soutient nos études plutôt que notre mariage. Le personnel enseignant et les prestataires de services s'intéressent et répondent aux besoins spécifiques et prioritaires des filles, des adolescentes et des jeunes femmes. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Les institutions communautaires remédient à toutes les formes de violence basée sur le genre au moyen d'une approche centrée sur les survivantes, notamment en veillant à ce qu'au moins la moitié de leur personnel soit composé de femmes, en mobilisant les leaders traditionnels et en offrant un soutien exempt de jugement et de blâme.

« Les institutions, surtout les leaders traditionnels, jouent un rôle dans la réponse à la violence basée sur le genre dans leur communauté. Pour les filles, les leaders traditionnels sont des alliés à qui elles peuvent se confier quand elles sont confrontées à la violence basée sur le genre. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

Les normes communautaires soutiennent et jugent positivement la sexualité des adolescentes, et les filles ne sont pas stigmatisées pour leurs décisions.

« Ma communauté sait parfaitement que les filles ont des droits sur leur corps et leur vie, et les décisions à ce sujet leur appartiennent. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Niveau sociétal

Les normes de genre véhiculées par les structures de pouvoir, les institutions et les prestataires de services sont équitables.

« Les lois sont améliorées en faveur d'une communauté améliorée. La société affiche son soutien en discutant de ces problèmes [...]. Il est important que les gens soient traités sur un pied d'égalité, avec équité, quel que soit leur genre. Il est important d'avoir une justice équitable. La sexualité sera considérée comme un sujet très normal pouvant être discuté dans les familles et les services de santé fourniront davantage d'informations et

de soutien concernant les relations sexuelles. Une société généreuse et juste qui soutient chaque personne [...], où chaque personne contribue de façon autonome [...] et où les femmes jouissent de l'égalité des chances avec les hommes parce que les femmes sont capables d'accomplir des choses. Et même brisées, nous allons voler très haut. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Les lois et les institutions appuient toutes les relations sexuelles et affectives consensuelles entre adolescentes, y compris en dehors du mariage.

« Devant la loi, tout le monde, sans exception, est traité sur un pied d'égalité. En vertu de la loi, toutes les formes d'amour et de relations sexuelles sont légitimes et les thérapies de conversion sont sanctionnées. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

La violence contre les femmes et les filles, sous toutes ses formes, est considérée comme inacceptable et les survivantes ont toutes accès à un ensemble de services centrés sur les survivantes.

« En cas de violence basée sur le genre, la police et la communauté soutiennent les filles. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

On trouve des services adaptés aux adolescentes dans les établissements de santé, les établissements d'enseignement et autres institutions clés soutenant l'autonomie corporelle et les choix des filles.

« Les institutions fournissent une éducation complète à la sexualité de qualité dans tous les espaces où nous évoluons ainsi que les outils nécessaires pour [nous permettre de] connaître notre sexualité de manière responsable [...]. Comme si c'était normal [...]. Nous espérons que, en tant que filles et adolescentes, on nous écoutera [...]. La plupart du temps, les hommes sont mieux traités par la loi. Les institutions n'accordent pas d'importance à ce genre de question. Nous voulons qu'elles nous écoutent ! »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

2. Causes profondes

La section qui suit explique en quoi les normes discriminatoires liées au genre et à la sexualité favorisent les MUEPF. Elle se compose de deux éléments : **1)** les normes, et **2)** les structures.

Définition des « normes »

Les « normes » peuvent désigner à la fois des *normes sociales* et des *normes de genre*. Les normes sociales correspondent à une compréhension commune de la façon dont on doit se comporter. Les normes concernant la façon de se comporter selon son genre sont appelées normes de genre.^{3,iii} Les normes de genre font partie intégrante d'institutions officielles et officieuses. Elles sont nichées dans l'esprit puis produites et reproduites par le truchement d'interactions sociales. Les normes de genre contribuent à déterminer l'accès souvent inégal des femmes, des hommes et des personnes de genre non conforme aux ressources et aux libertés.⁴ Dans le présent cadre, le terme « normes » est utilisé pour représenter à la fois les normes sociales et de genre.

Élément 1 : normes favorisant les MUEPF

Les causes profondes des MUEPF : les normes et les structures qui contrôlent la sexualité des filles et conduisent aux MUEPF.

Les normes font partie intégrante des systèmes sociaux dans différents contextes, exercent une influence sur ces systèmes et sont inversement façonnées par ceux-ci. Toutefois, les normes relatives à la hiérarchie sociale et au patriarcat sont indéniablement semblables d'un contexte, d'une nation et d'une région à l'autre.⁵

La **hiérarchie sociale** a une incidence sur le pouvoir décisionnel selon des marqueurs identitaires intersectionnels comme l'âge, le genre, la couleur de la peau, la religion, l'orientation sexuelle, la classe, la caste et d'autres marqueurs identitaires locaux du statut social. La hiérarchie sociale détermine également dans quelle mesure les personnes et les groupes doivent se conformer aux normes en vigueur et les conséquences auxquelles s'exposent les non-conformistes. L'« **adultisme** » est une forme particulière de hiérarchie sociale subie par les enfants et les jeunes. L'adultisme détermine les attentes en matière d'obéissance à l'autorité des adultes et enfreint le droit des jeunes à participer aux décisions qui les concernent, notamment le mariage et la trajectoire de leur vie.⁶

iii Les théories relatives aux normes sociales sont généralement axées sur les processus cognitifs internes (p. ex., la façon dont les personnes acquièrent une conviction d'après les normes communautaires en vigueur), les théories relatives aux normes de genre se concentrent davantage sur le caractère externe, politique et institutionnalisé des normes.

Le **patriarcat** promeut des normes de genre privilégiant ce qui est considéré comme masculin. Le patriarcat porte atteinte aux droits des femmes et des filles, notamment leur droit de disposer librement de leurs corps et de leur sexualité, et limite la possibilité des femmes, des hommes et des minorités de genre d'exprimer leur personnalité authentique.⁷ Cela a pour effet de perpétuer des normes hétérocentriques (également un facteur des MUEPF) et de la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI et de genre non conforme et entraîne des inégalités d'accès aux ressources et au pouvoir dans l'ensemble des structures et domaines sociaux, notamment dans le contexte du mariage, ce qui peut servir à rendre normal et à légaliser la marchandisation du corps des filles et des femmes.

De ces deux normes prédominantes découlent des normes axées spécifiquement sur le contrôle de la sexualité des filles qui favorisent les MUEPF. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces normes.



Cette liste est le fruit d'une revue de la littérature et a fait l'objet de discussions lors des consultations avec les adolescentes. Les témoignages des adolescentes ont permis d'ajouter des nuances et des variantes aux normes d'après le contexte et l'expérience des filles.

Pureté et honneur de la famille

Normes:

- La sexualité, l'activité sexuelle et les grossesses en dehors du mariage discréditent l'adolescente concernée.
- L'honneur d'une famille dépend de la pureté et de la virginité de ses filles.

Là où les normes stipulent que les filles ne doivent pas avoir de relations sexuelles en dehors du mariage, toute transgression peut donner lieu à une stigmatisation, à des actes de violence et même au meurtre.

« Les filles de nos communautés subiraient des violences de la part de leurs parents et familles [si elles avaient des relations sexuelles ou tombaient enceintes en dehors du mariage]. Une telle situation donnerait sans doute lieu à un crime d'honneur : la fille est tuée et les parents se suicident sous le coup de la honte. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

« Si j'étais enceinte, la communauté me pointerait du doigt et on dirait que c'est de ma faute, mais je pense que ma mère et mon père réagiraient différemment. Ma mère m'a dit que si quelque chose arrivait, elle me soutiendrait. Mes parents m'ont dit que si c'est la vie que je choisis, ça va, on me soutiendra... Si je tombais enceinte, mes parents me demanderaient premièrement si je souhaite ne pas être enceinte. Si j'étais enceinte, mes parents me demanderaient d'abord si je ne veux pas être avec cette personne et me soutiendraient, peu importe mon choix. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

« La communauté et les familles voient d'un très mauvais œil une relation entre différentes castes. Les parents considèrent avoir perdu leur dignité et leur respect aux yeux de leur famille élargie et de leur communauté. Du coup, les parents trouvent un garçon du jour au lendemain et lui donnent leur fille en mariage. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Protection et responsabilité

Normes:

- Le mariage protège les filles et les femmes.
- Les parents qui veillent à marier leur fille avant qu'elle ne devienne une jeune adulte sont considérés comme des parents responsables.
- Ce sont les parents qui choisissent le moment du mariage et le partenaire, et les filles doivent leur obéir.

Dans certains contextes, on considère que le mariage protège les filles contre la stigmatisation sociale. Il empêche la réputation de ces dernières d'être entachée par des rumeurs d'impureté. En particulier, le mariage peut être vu comme un moyen de protéger une fille lorsque les membres de

sa famille découvrent qu'elle a des relations sexuelles ou romantiques ou est tombée enceinte en dehors du mariage. Les filles et leurs parents peuvent également considérer le mariage comme une forme de protection contre la vulnérabilité économique. Dans toutes ces situations, la protection et la responsabilité parentale sont invoquées pour justifier le contrôle des choix des filles relativement à la sexualité et au mariage.

« Les parents pensent que marier leurs filles leur permettra de respirer, qu'il est de leur responsabilité de marier leurs filles, et s'inquiètent constamment jusqu'à ce qu'un mari soit trouvé. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

« Si une fille de ma communauté affirme ne pas vouloir se marier, les gens se mettent à faire des remarques sur elle et remettent en question sa moralité. Ils se mettent à dire qu'elle ne veut pas se marier parce qu'elle a un petit ami. De plus, les femmes de ma communauté vont se rassembler et bavarder sur son compte et propager des rumeurs. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Maternité et paternité

Normes:

- Le mariage et la maternité sont une trajectoire de vie inévitable pour les filles ou une confirmation de leur piété.
- Le mariage marque le passage à la vie adulte des filles.
- La place des filles est principalement à la maison ou dans la sphère domestique.

Dans de nombreux endroits, le mariage et la maternité représentent le seul projet d'avenir qui s'offre aux filles. La formation de l'identité des filles est le reflet des normes de genre et des stéréotypes dominants, lesquelles insistent sur les rôles de mère et de femme au foyer par rapport aux identités et rôles publics.⁸

« Souvent, les filles se font dire que leur vie et tous leurs rêves doivent tourner autour du mariage. Cette croyance est si fortement imposée aux filles que dès un jeune âge, elles commencent à croire et à rêver au mariage. Ceci est renforcé de différentes façons, notamment par des messages comme "Il ne te reste plus que quelques années avant d'aller vivre avec ton mari et ta belle-famille". Les familles font souvent de tels commentaires et après un certain temps, les filles commencent à y croire aussi. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

« Le stéréotype selon lequel une femme est une femme au foyer persiste. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

« On enseigne aux filles qu'une bonne femme est une femme qui se marie. Et une fois qu'elle se marie, la société récompense ce comportement. On raconte aussi aux filles que le mariage leur apportera une certaine stabilité financière. Le mari gagnera de l'argent et répondra à leurs besoins. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Toutefois, les filles ont aussi d'autres rêves et aspirations que leurs familles et communautés cherchent à étouffer par crainte des conséquences de la mobilité des filles. Dans les trois pays où les consultations ont eu lieu, les filles ont reconnu que certaines filles ne souhaitent pas se marier. Inversement, certaines filles ont aussi raconté que, dans certains cas, un mariage ou une union peut être synonyme de liberté accrue en tant qu'adulte. Dans certains contextes, une fois mariées, les femmes peuvent exercer une activité professionnelle rémunérée. Cependant, on s'attend toujours à ce que ce soit elles qui s'occupent des enfants et de la maison.

« J'ai rencontré ma cousine hier. Elle voulait devenir une grande couturière, mais hier elle m'a dit qu'elle songeait à se marier. Son père est très conservateur et ne lui permettra jamais de poursuivre ses rêves. Alors elle songe à se marier et espère trouver un partenaire qui la laissera vivre librement et faire ce qu'elle veut. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

« Les filles ont signalé que dans leur communauté, il n'est pas bon pour les filles de faire des activités en dehors de la maison comme du sport, parce que les gens ne perçoivent pas les bienfaits pour les filles. Au contraire, on se concentre uniquement sur les conséquences potentiellement négatives : la fille peut profiter de cette occasion pour rencontrer des garçons ou des hommes. Les filles doivent rester à la maison pour aider leur mère. Elles n'ont pas assez de temps pour participer à des activités parascolaires. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

« Lorsqu'une fille a un travail, les gens disent qu'elle est prête à se marier, et ce n'est pas acceptable. Les occasions de pratiquer un sport sont limitées. Les terrains de foot sont pour les garçons et les filles n'ont pas d'espace équivalent. Et quand les filles sont plus grandes, les occasions sont limitées. Lorsqu'une femme décide d'avoir des enfants, on s'attend à ce qu'elle travaille comme si elle n'en avait pas. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Hétéronormativité et souhait de se marier

Normes:

- Toutes les filles sont hétérosexuelles.
- Toutes les filles souhaitent se marier.

Le fait qu'on s'attende à ce que toutes les filles marient un homme témoigne de normes sociales tacites selon lesquelles tout ce qui sort du cadre hétéronormatif, notamment les expressions de genre non conformes, est contre nature ou anormal.

« Dans ma communauté, les gens sont très respectueux de la tradition ou conservateurs. On réagirait mal [face à une fille exprimant de l'attirance envers d'autres filles ou soupçonnée d'une telle attirance], cela constituerait un déshonneur pour la famille [...]. C'est triste parce qu'il existe des familles qui les forcent à marier une personne qu'elles n'aiment pas. Elles imposent le mariage pour obtenir des biens ou parce que la famille n'a pas d'argent. On vend les filles et [...] les parents réagiraient mal si la fille ou l'adolescente ne voulait pas se marier. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

Beaucoup de filles souhaitent marier un homme, mais pas toutes, pour différentes raisons qui vont au-delà de l'orientation sexuelle, par exemple : de mauvaises relations passées, la peur de quitter la maison des parents, la peur de subir des violences, des aspirations scolaires ou d'autres projets d'avenir. Les filles qui refusent de se marier sont vulnérables à la violence, au mariage forcé et à la stigmatisation sociale.

Harcèlement sexuel et violence sexuelle

Normes:

- Les interactions entre les adolescentes et les adolescents sont toujours de nature romantique ou sexuelle.
- Si une fille est la cible de harcèlement sexuel ou d'agressions sexuelles, c'est sa faute.

Plutôt que les agresseurs, ce sont souvent les filles et les femmes ayant subi du harcèlement sexuel ou des violences sexuelles qui sont désignées comme coupables et humiliées, notamment à cause des vêtements qu'elles portent. Ceci est lié à la notion de pureté et d'honneur de la famille, qui repose sur les épaules des filles dans de nombreux contextes.



À certains endroits, on reproche aux parents tout ce qui arrive aux filles, raison pour laquelle on s'attend à ce que les filles continuent d'obéir aux parents jusqu'à leur mariage. Aussi, si quelque chose arrive à la fille, ses parents sont considérés comme responsables.

« Les garçons sont rarement remis en question par leur famille et leur communauté. Même lorsqu'ils harcèlent/ font des remarques sur les filles, la famille reproche aux filles de ne pas se vêtir convenablement et la communauté leur reproche d'avoir fait quelque chose de provocateur. C'est aussi parce que le respect envers la famille est lié aux filles, et que ce respect est si fragile qu'il peut être perdu au moindre geste d'une fille. À l'inverse, les garçons peuvent faire n'importe quoi et cela n'a aucun effet sur le respect et la dignité de la famille. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

« Un jour, ma mère m'a dit de ne pas porter ma jupe scolaire parce que je pourrais être violée. Pourquoi [...] si je sors tout simplement avec mon uniforme scolaire ? »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

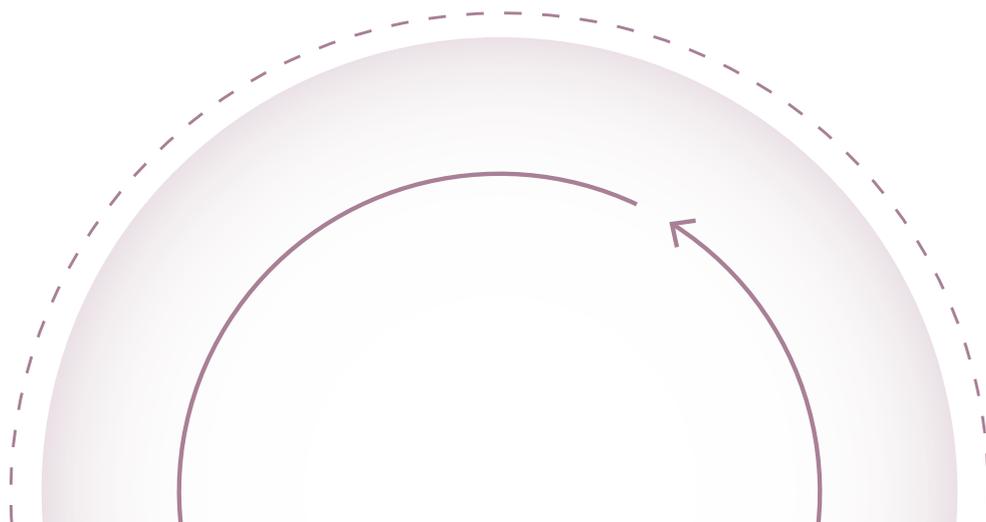
Élément 2 : structures favorisant les MUEPF

La présente section décrit comment des structures et institutions et les normes énumérées précédemment se soutiennent mutuellement.

Les normes n'existent pas uniquement sous forme de croyances et d'actions ; elles font également partie intégrante d'institutions à tous les niveaux de la société. À ce jour, très peu d'investissements ont été réalisés pour transformer les normes au sein de structures et d'institutions dans le cadre de programmes liés au mariage des enfants et à la SDR des adolescentes, bien que le potentiel de tels investissements à catalyser des changements de normes à grande échelle ait été démontré.⁹

Lois

L'écosystème juridique lié au mariage des enfants (et à la sexualité plus globalement) est composé d'une série de lois qui réglementent notamment l'identité sexuelle et de genre, le consentement sexuel (et l'âge de consentement sexuel), le viol (et le viol conjugal), la notification obligatoire des activités sexuelles par des professionnelles de la santé et d'autres secteurs, le consentement aux traitements médicaux et le mariage des enfants. Ces lois déterminent dans quelle mesure les jeunes peuvent prendre des décisions autonomes concernant leur santé, leur sexualité et leur mariage, ainsi que les conséquences sociales et juridiques en cas de transgression des normes dominantes.¹⁰



Dans le but officiel de protéger les filles, les lois établissent un âge minimal légal pour les relations sexuelles consensuelles, le mariage et l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR). Cet âge correspond parfois à l'âge de la majorité (à savoir l'âge adulte selon la loi, souvent fixé à 18 ans). En utilisant l'âge comme unique indicateur de la capacité de consentement des adolescentes, on ne tient pas compte de leurs réalités biologiques et sociales ni de leurs capacités évolutives. Ces lois peuvent assujettir les adolescentes et leurs relations à des règlements et, dans certains contextes, les exposer à des peines pénales.

Bien souvent, ces lois ne conviennent pas au contexte de vie des filles. Par exemple, en Amérique latine, où les unions non officielles entre adolescentes sont plus fréquentes que les mariages officiels, la loi pourrait ne pas prévenir la pratique et servir principalement à priver les couples non mariés des avantages du mariage.



Dans d'autres contextes, notamment lorsque l'âge minimal légal du consentement sexuel est le même que celui du mariage, les adolescentes sont forcées de cacher leurs relations, ce qui les empêche d'avoir accès à des services de SSR ou les pousse à fuguer. Par ailleurs, à la lumière de la plus forte prévalence du mariage des enfants dans les ménages pauvres et les communautés marginalisées, la criminalisation du mariage des enfants défavorise encore plus les couples de ces communautés.¹¹

Les lois sur les MUEPF et la sexualité tendent à prescrire et à imposer des mesures punitives plutôt que de promouvoir les droits et les possibilités des filles. Toutefois, les systèmes juridiques ont le potentiel de contribuer à l'amélioration de la santé et de la vie des filles, notamment en rendant obligatoires l'éducation complète à la sexualité et l'accès à des services de santé^{12,iv} ; en reconnaissant la capacité des filles de consentir à des relations sexuelles avant le mariage ; et en assurant l'égalité d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux droits d'héritage et de propriété pour les filles et les femmes.

Il convient toutefois de noter que l'adoption de lois liées au mariage des enfants ne doit pas remplacer les investissements dans l'autonomisation, la santé, l'éducation, l'emploi et le renforcement des compétences des filles et dans les changements de normes nécessaires pour donner des opportunités aux jeunes et remédier aux facteurs sociaux sous-jacents qui favorisent les MUEPF.

Éducation

Il a été démontré que l'augmentation de la scolarisation des filles est liée à une diminution des taux de MUEPF, quoique des recherches supplémentaires s'imposent pour comprendre si l'éducation protège les filles contre le mariage, si le report du mariage favorise la scolarisation, ou les deux.¹³ Là où les filles ont accès à des établissements scolaires sûrs, la présence d'adolescentes dans les écoles et les salles de classe peut être un important catalyseur de changements de normes durables et à grande échelle en ce qui concerne les aspirations des filles et la façon dont ces dernières sont perçues.¹⁴

Plus particulièrement dans le cadre éducatif, l'éducation complète à la sexualité (ECS)^{15v} est reconnue comme une occasion unique de transformer les normes de genre et de permettre aux filles de prendre de décisions concernant leur vie. En dépit de ces preuves, l'ECS ne fait pas partie du programme d'enseignement officiel de nombreux pays.¹⁶ Compte tenu du rôle joué par les parents et les proches dans la transmission des normes concernant la sexualité des adolescentes, leur participation est essentielle. En effet, les parents sont les premières personnes qui enseigneront la sexualité à leurs enfants.

« Ça dépend de l'éducation des parents à la maison. Si les parents ne parlent pas de sexualité, nous choisirons nous même à qui demander des informations ou des conseils [...]. Les parents devraient s'asseoir pour parler librement avec les enfants et atteindre ce degré de confiance. Si ces informations ne peuvent pas être transmises à la maison, elles devraient l'être dans les centres de santé ou les écoles... »

→ Groupe de discussion avec des filles du Guatemala

iv Le présent cadre tient aussi compte de tous les aspects de l'« accès » pour déterminer comment une personne peut réellement recevoir les services de santé dont elle a besoin.

v « L'éducation complète à la sexualité (ECS) est un programme d'enseignement et d'apprentissage portant sur les aspects cognitifs, affectifs, physiques et sociaux de la sexualité. Elle a pour objectif d'inculquer aux enfants et aux jeunes les connaissances, les compétences, les idées et les valeurs qui les habiliteront à : assurer leur santé, leur bien-être et leur dignité ; développer des relations sociales et sexuelles respectueuses ; tenir compte de l'incidence de leurs choix sur leur propre bien-être et celui des autres ; et comprendre comment protéger leurs droits tout au long de leur vie. »

Santé

Tout comme les normes dominantes du système d'éducation, celles du système de santé ont une incidence sur l'accès des filles aux services de SSR, sur leur capacité à dire « oui » et sur leur droit de dire « non ». En plus de lois qui limitent leur accès aux services, les filles se butent aux attitudes et comportements patriarcaux, paternalistes et adultistes des prestataires de soins de santé.

Dans certaines régions, les filles qui cherchent à obtenir des informations sur la SSR ou des services pour la prévention ou l'interruption d'une grossesse ou la prévention des infections sexuellement transmissibles peuvent être humiliées et la confidentialité de leurs échanges peut être brisée, surtout s'il s'agit de filles non mariées. De plus, les personnes ou les institutions qui dispensent des soins pourraient imposer leurs propres obstacles extrajudiciaires, par exemple en exigeant une quantité excessive d'informations avant de fournir aux filles le service qu'elles demandent.

« Si quelqu'un prend contact avec les professionnelles de la santé dans la communauté, cela ne fera qu'éveiller la curiosité des membres de la communauté qui chercheront à découvrir quel est le problème, ce qui couvrira de honte la famille et la fille. Voilà pourquoi les membres de ma communauté vont dans des hôpitaux privés très loin. »

→ Groupe de discussion avec des filles de l'Inde

Possibilités économiques en dehors de la maison

Les filles ont besoin d'avoir accès à des possibilités autres que le mariage, notamment un accès à des ressources. Cependant, les normes sociales de genres confinent les femmes et les filles aux travaux ménagers non rémunérés, avec à peu près aucune possibilité d'indépendance financière, ou à des emplois à faible revenu, normalement dans le secteur non structuré, qui est précaire et non réglementé. Les filles ont également un accès limité au développement de compétences, aux activités sportives et à d'autres possibilités de croissance en dehors de la maison qui pourraient éventuellement se traduire en de meilleures perspectives économiques.

Leur mobilité physique est ainsi limitée pour les protéger contre les risques (réels et imaginaires) de violence sexuelle et parce que les parents craignent que les filles elles-mêmes cherchent à avoir des relations sexuelles. Les filles ont également un accès plus limité aux technologies numériques à la maison, ce qui réduit leurs possibilités en matière d'apprentissage en ligne, de réseautage et de commerce électronique. Cette situation est également attribuable aux normes liées à la pureté et à l'honneur de la famille. En particulier dans les contextes de pauvreté, la peur et le contrôle de la sexualité des filles poussent les gens à considérer ces dernières encore plus comme un « fardeau financier » et à ne les apprécier que pour leur travail domestique gratuit.

Ces causes profondes doivent être déconstruites et transformées au moyen d'interventions adaptées à chaque contexte. Ces interventions doivent favoriser des normes sociales, des politiques et des structures qui aident globalement toutes les filles à exercer leurs droits et leur autonomie, en particulier à l'égard du mariage, et à être appréciées de leurs familles et de leurs communautés.

3. Déconstruction et transformation : approches promouvant l'égalité des genres pour influencer sur la sexualité et les MUEPF

La présente section propose une feuille de route pour déconstruire et transformer les normes et les structures préjudiciables qui contrôlent la sexualité des filles et favorisent les MUEPF (voir les causes profondes) de manière à progresser vers un monde plus juste et équitable (voir le changement envisagé).

À cette fin, il faut d'abord adopter des **approches promouvant l'égalité des genres** qui soutiennent la SDSR des filles et remettent en question les normes et les institutions qui perpétuent les MUEPF. Pour assurer l'efficacité de ces approches, il est également important de respecter des **principes programmatiques** et de mobiliser des **artisans de changement** à tous les niveaux du cadre socioécologique.

Qu'est-ce que des approches promouvant l'égalité des genres ?

Les approches promouvant l'égalité des genres ont pour objectif de développer une conscience critique des normes de genre et de remédier aux relations de pouvoir inégales et à la distribution inéquitable des ressources entre les femmes et les filles et les autres membres de la communauté.¹⁷ En ce qui concerne la sexualité, les approches promouvant l'égalité des genres visent à redistribuer les pouvoirs et l'autorité décisionnelle pour tout ce qui a trait à la sexualité, notamment : les relations sexuelles et affectives des filles ; la capacité des filles et des femmes à jouir de leur liberté, de leurs choix, de leur autonomie et de leurs plaisirs dans l'exercice de leur sexualité et de leur reproduction ; et la façon dont elles vivent leur sentiment d'identité et leur identité de genre.

La Figure 1 montre la feuille de route pour la déconstruction et la transformation des causes profondes des MUEPF. Elle explique les relations entre les aspects suivants :

1. les principes de programmation fondamentaux (principes critiques à prendre en compte lors de l'élaboration de programmes liés aux MUEPF) ;
2. les approches promouvant l'égalité des genres (les « ingrédients » essentiels aux programmes) ; et
3. les artisanes de changement (les personnes devant être mobilisées, influencées et/ou soutenues).

Les bailleurs de fonds doivent reconnaître que pour remédier aux causes profondes des MUEPF, il est nécessaire d'adopter une approche holistique qui couvre tous les éléments mentionnés dans la présente section, ce qu'une organisation peut rarement accomplir à elle seule (surtout les plus petites). Aussi, les bailleurs de fonds doivent soutenir de nombreuses organisations complémentaires, leur synergie et leur collaboration avec les communautés. Leur financement doit également aider les organisations à tester ces principes et approches et à les adapter aux contextes locaux.

Les arguments en faveur des approches promouvant l'égalité des genres : que perd-on à ne pas adopter de telles approches pour remédier aux causes profondes des MUEPF ?

Tout programme à l'égard des MUEPF influe sur le genre, qu'il renforce les normes existantes ou cherche à les transformer. Pour évaluer l'impact potentiel d'un programme et le modifier en conséquence, il est utile de le situer sur le [continuum de prise en compte du genre](#).

Les exemples qui suivent, tirés des consultations et de la littérature, montrent les limites et les conséquences involontaires des approches à l'égard des MUEPF qui se situent plus près du pôle « insensible au genre » que du pôle « promouvant l'égalité des genres » sur le continuum. En effet, ces approches ne cherchent pas à transformer les normes sociales pour remédier aux causes profondes des MUEPF, surtout en ce qui a trait à la sexualité.

- Un programme à l'égard des MUEPF qui prône le report de l'âge du mariage sans reconnaître les capacités évolutives des adolescentes et sans chercher à transformer les normes discriminatoires ne changera pas le *statu quo* qui prive les filles de leurs droits et de leur capacité à réaliser leur plein potentiel.^{18vi} De plus, le plaidoyer axé uniquement sur l'âge de mariage peut créer des situations où la sexualité des adolescentes est criminalisée,¹⁹ avec pour résultat le renforcement du contrôle paternaliste et patriarcal de leur sexualité plutôt que le renforcement de leur autonomie.
- Un programme d'éducation à la sexualité qui offre uniquement des informations biologiques en séparant les garçons et les filles et qui n'encourage que l'abstinence pourrait stigmatiser encore plus les adolescentes qui font le choix d'être sexuellement actives. Cette situation peut entraîner des grossesses involontaires et donc potentiellement des mariages ou unions non souhaités et des abandons scolaires.²⁰

vi Par exemple, l'évaluation d'un programme de prévention du mariage des enfants a révélé « une réduction considérable du mariage chez les filles âgées de 10 à 14 ans. Cependant, le mariage des adolescentes plus vieilles semble s'être accéléré après l'âge de 15 ans, ce qui suggère que les mariages plus précoces ont été reportés un peu plus tard à l'adolescence ».

- Les programmes qui versent des subventions aux parents pour retarder le mariage de leurs filles peuvent arriver à reporter le mariage jusqu'à l'âge de 18 ans, mais sans provoquer de réels changements dans l'autonomie, la capacité à agir et la capacité à prendre des décisions des filles après le mariage.²¹
- Un programme qui ne remédie pas aux causes profondes du harcèlement sexuel à l'endroit des filles ni ne renforce l'autonomie de ces dernières n'empêchera pas les familles de chercher à marier leurs filles précocement pour éviter qu'elles soient la cible de harcèlement ou pour prévenir les relations sexuelles.^{22vii}
- Les programmes à l'égard des MUEPF qui ne fournissent pas d'espace sûr où les adolescentes peuvent discuter de la diversité sexuelle et de la sexualité plus globalement ne font rien pour empêcher la discrimination, la violence et les mauvaises perspectives économiques des jeunes LGBTQI et des jeunes de genre non conforme.²³

Principes de programmation fondamentaux

Au moment d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes promouvant l'égalité des genres en vue de remédier à la peur et au contrôle de la sexualité et des adolescentes et aux MUEPF, il est important de tenir compte des principes qui suivent.

- A. Centrer le programme sur le point de vue, les besoins et les aspirations des adolescentes :** les programmes doivent créer des espaces pour les filles, en particulier celles exposées à différentes formes de discrimination, pour leur donner l'occasion de réellement participer au changement et d'exercer leur libre arbitre, ainsi que pour centrer les priorités sur leurs avis et leurs aspirations. En permettant aux filles de prendre les décisions de programmation ou d'y participer, on accroît la sensibilité des programmes et on renforce les capacités et le leadership des filles.

« Laissons les filles être les protagonistes de leurs propres processus. »

→ Groupe de discussion avec des professionnelles d'Amérique latine

- B. Créer un programme à niveaux et composants multiples :** les programmes doivent chercher à provoquer des changements à différents niveaux et inclure des composants complémentaires. Par exemple, les programmes sur la santé et l'éducation des filles doivent renforcer les compétences de leadership des filles, mobiliser les parents et les leaders communautaires pour remédier aux MUEPF et obtenir la coopération des prestataires de services et des législateurs pour changer les institutions et les politiques.

« Des changements à tous les niveaux s'imposent pour que les filles bénéficient d'un soutien collectif émanant de leurs communautés. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

vii Dans une enquête rapide sur Google, 27 % des participantes ont signalé marier leurs filles précocement parce que ces dernières « n'avaient pas l'occasion d'étudier davantage », suivi de près par la peur que les filles nouent indépendamment des relations intimes (26 %) et le harcèlement sexuel des filles dans les lieux publics (13 %).

- C. **Créer un programme intersectionnel et inclusif** : les programmes doivent s'appuyer sur la voix des filles les plus confrontées à la discrimination. Ils doivent également chercher de manière proactive à collaborer avec les filles laissées de côté par la plupart des interventions et à renforcer leur autonomie et leurs droits. En plus du genre, les filles se trouvent au carrefour de nombreux types de discriminations, notamment eu égard à l'âge, la couleur de la peau, l'ethnie, la caste, la religion, un handicap et la classe.

La façon unique dont chaque fille fera l'expérience de ces multiples oppressions a une incidence sur son accès aux ressources, aux possibilités et au pouvoir décisionnel. En abordant ces questions sous un angle intersectionnel, on s'assure que les programmes et le plaidoyer, dans leur quête d'égalité des genres, n'exacerbent pas par inadvertance des normes oppressives.

Par exemple, en Inde, un programme consacré aux compétences nécessaires à la vie courante ayant pour objectif de remédier à l'oppression de genre a réussi à améliorer l'intégrité physique des filles, mais a aussi involontairement renforcé les normes de caste.²⁴

- D. **Fonder le programme sur le dialogue et la réflexion** : des analyses des programmes d'ECS²⁵ et de stratégies de changement des normes sociales²⁶ ont révélé que le dialogue et la réflexion constituent des éléments clés du développement d'une pensée critique qui rend possible le changement de normes.

Ce principe s'applique également à la nécessité pour les bailleurs de fonds, les professionnelles, les militantes et le personnel communautaire et les bénévoles sur le terrain de mettre en œuvre des programmes pour mener leurs propres réflexions concernant leur relation personnelle avec leur corps, leur position sociale, leur identité, leurs relations, leur compréhension de la sexualité et la façon dont tous ces aspects façonnent leurs perspectives, comportements et analyses.²⁷

« Il est nécessaire de commencer par le corps, le retour à l'expérience du corps, de la sexualité en tant qu'expérience personnelle et dans sa dimension relationnelle [et] la façon dont je considère le corps relativement à ma communauté, ma famille, mes amies. Il est essentiel de reprendre possession de son corps de manière multidimensionnelle pour déterminer les méthodologies. Lorsqu'on commence par le corps, on applique d'autres types d'approches/méthodologies. »

→ Groupe de discussion avec des professionnelles d'Amérique latine

- E. **Laisser la communauté piloter le programme** : la programmation doit être animée par une volonté de changements structurels dans la communauté locale. Le travail doit être dirigé par des mouvements locaux en faveur des droits et de l'autonomie des femmes et des filles ou en partenariat avec de tels mouvements. Les programmes doivent s'appuyer sur des normes et pratiques autochtones respectueuses de l'égalité des genres qui prônent une attitude positive à l'égard de la sexualité dans la communauté, de manière à remettre en question l'idée selon laquelle les droits humains sont un « concept occidental ».

« Piloté par les communautés » ne doit pas signifier « piloté par les adultes » en excluant la voix des adolescentes. La remise en question du *statu quo* provoque souvent des réactions négatives et les programmes pilotés par les communautés contribuent à limiter les risques en identifiant des alliées des filles au sein de la communauté et des institutions concernées.

« Lorsque les programmes sont gérés par des membres de la communauté, ces personnes sont plus conscientes des difficultés et des besoins spécifiques de la communauté par rapport à une personne de l'extérieur. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

- F. Adapter le programme au contexte local :** les responsables de la mise en œuvre de programmes doivent prévoir le temps et l'espace nécessaires pour que les membres des communautés, dans toute leur diversité, puissent discuter des normes et des structures propres à leur contexte. L'objectif est d'établir une compréhension commune des origines et des motifs de



Imagen: Zindagi Trust school, Karachi, Pakistan / Aahung

certaines pratiques et peurs et des difficultés et personnes qui font obstacle au changement. À cet effet, il est important d'examiner les racines historiques de nombreuses institutions et normes discriminatoires, comme beaucoup ont été créées ou exacerbées par le colonialisme et la perpétuation des inégalités géopolitiques.

- G. Adapter le programme selon l'âge :** les responsables de l'élaboration de programmes et de politiques doivent considérer l'adolescence comme une étape de la vie au potentiel et aux forces uniques²⁸ et éviter d'infantiliser les filles. Ces responsables doivent reconnaître et promouvoir les capacités évolutives des filles en ce qui concerne l'exercice de leur autonomie.^{29,viii.}

Il est essentiel de reconnaître que les adultes qui évaluent les capacités des jeunes restent influencés par les normes sociales en vigueur.³⁰ Aussi, le concept de la différence d'âge et celui des capacités évolutives ne doivent pas être utilisés pour limiter l'éducation, les informations, les services ou le soutien liés à la sexualité.

Approches promouvant l'égalité des genres

Cette section porte sur les approches spécifiques (le « comment ») pouvant remédier aux causes profondes des MUEPF. Elles doivent être considérées sous l'angle des principes de programmation fondamentaux et non pas en tant que « solutions » autonomes au problème des MUEPF.

- A. Encourager une réflexion critique sur le genre et le pouvoir.** Il convient de créer des espaces sûrs de discussion et de réflexion sur le genre et le pouvoir, au minimum entre les adolescentes, mais de préférence aussi avec les garçons, les parents, les membres de la communauté et autres personnes pouvant provoquer des changements. De tels espaces favorisent une compréhension individuelle et collective de problèmes complexes, notamment les conditions sociales, politiques et économiques qui oppriment les adolescentes.

Les discussions devraient porter sur les normes de genre locales et les façons dont le genre et le pouvoir se manifestent dans la vie des filles et dans leurs interactions avec le monde. À cet égard, il convient de déconstruire le concept de masculinité sous l'angle de la justice de genre, d'une manière redevable envers les femmes et les filles, mais également avec tendresse et bienveillance pour montrer aux hommes et aux garçons que le changement peut les rendre plus libres et plus heureux.³¹ Le dialogue peut amener des individus et des groupes à agir pour transformer des conditions d'oppression.³²

La réflexion critique sur le genre et le pouvoir doit également remettre en question les normes concernant l'hétéronormativité, la binarité du genre, l'homophobie et la transphobie. Après tout, ces points de vue sont ancrés dans un désir de préserver des privilèges et des pouvoirs socialement construits qui reposent sur une certaine définition de la masculinité.

« Collaborer avec les autorités, même s'il existe des lois, ça n'a pas été suffisant. Cela a provoqué une augmentation des unions informelles dans les communautés, dont les communautés autochtones, et c'est difficile de collaborer avec des autorités communautaires qui entérinent, approuvent et autorisent les unions. Nous devons travailler fort auprès de ces autorités. Nous devons établir un réseau de sensibilisation des autorités. »

→ Groupe de discussion avec des professionnelles du Guatemala

- B. Soutenir un collectivisme et un activisme centrés sur les filles et dirigés par les filles.**^{33,ix} Le « collectivisme » fait référence au rassemblement de membres de groupes marginalisés de manière à leur permettre d'exposer l'oppression dont elles et ils sont victimes et de planifier des changements à l'échelle individuelle et sociale.³⁴ Pour les filles, l'accès à un espace sûr, notamment dans les contextes où leur liberté de mouvement est limitée, constitue une première étape essentielle pouvant donner lieu à la formation d'importants réseaux sociaux.³⁵

Cependant, à lui seul, un espace sûr ne mène pas à des transformations des normes sociales et pourrait même renforcer ces normes. Pour identifier et remettre en causes les inégalités intersectorielles liées à l'âge, au genre et à d'autres facteurs, les filles ont besoin d'espaces soigneusement préparés qui les aident à développer un point de vue critique, à reconnaître et à identifier les sources d'oppression et les normes préjudiciables qui limitent leurs droits et leur statut dans la société et à bâtir leur vision, leurs actions et leur leadership collectifs.

Les groupes dirigés par les filles tendent à avoir une structure plus horizontale (non hiérarchique) et à suivre un modèle extrêmement démocratique. Quoique ces groupes possèdent des buts et objectifs centrés sur une certaine forme de transformation sociale dans leur communauté, pour de nombreuses filles, la possibilité de croissance personnelle est tout aussi importante. L'espace collectif représente un système de soutien mutuel et un espace sûr où il est possible d'être soi-même, d'explorer son identité et sa place dans le monde, libre des impositions patriarcales traditionnelles.³⁶

« C'est mieux lorsque les filles elles-mêmes peuvent plaider en faveur de la modification de lois et de l'adoption de politiques qui améliorent la situation des filles de manière durable. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

- C. Faciliter la remise en question des normes dans les espaces publics.** Les événements participatifs publics (comme les émissions de radio communautaire, le théâtre communautaire, les événements sportifs publics pour les filles, etc.)³⁷ permettent aux membres de la communauté d'être témoins de manières de s'organiser, de communiquer et de se comporter s'appuyant sur des normes de genre équitables. Les événements publics qui offrent des occasions aux membres de la communauté de dialoguer et de débattre transforment considérablement les normes concernant les droits des filles d'avoir et d'exprimer leurs opinions et de se prononcer sur leur avenir.³⁸
- D. Le dialogue intergénérationnel** constitue également une excellente stratégie de changement des normes lorsqu'il a lieu en privé entre les filles et des adultes influents (des parents, des leaders

ix « Dirigé par les filles » signifie que les filles prennent toutes les décisions qui concernent leur groupe ou organisation. Ce sont elles qui élaborent leurs propres plans et stratégies, établissent leurs propres priorités et déterminent leurs dépenses budgétaires, etc. Elles peuvent avoir le soutien d'adultes ou non. Les adultes alliés pourraient également fournir des informations et aider les filles dans le cadre de ces processus. « Centré sur les filles » signifie que le travail est mis en œuvre conjointement avec les filles et pour ces dernières, mais est dirigé par des adultes. Les adultes permettent aux filles de jouer un rôle actif et conviennent des priorités et recommandations de manière proactive en veillant à écouter le point de vue des filles et à accorder une place centrale à leurs intérêts. Les filles aussi bien que les adultes créent des messages et des recommandations.

communautaires, des enseignants, des grands-parents et des leaders religieux). Ces discussions aident à corriger les lacunes de communication, favorisent une meilleure compréhension des aspirations des filles et remettent en question l'adultisme, l'une des nombreuses normes qui encouragent les MUEPF. Les discussions qui comprennent des hommes (en tant que parents ou parties prenantes) et des garçons (en tant que pairs) offrent d'autres occasions de remettre en cause la masculinité hégémonique.

« Le dialogue intergénérationnel est important pour améliorer la communication entre les aînés et les adolescentes et favoriser une compréhension mutuelle des obstacles/difficultés auxquels les filles font face plus spécifiquement. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

- E. L'éducation complète à la sexualité (ECS).** Le travail de la YP Foundation, d'INCREASE et de TICAH présenté dans le rapport *Lever les tabous*³⁹ contient des exemples clairs du rôle primordial de l'ECS pour remédier aux MUEPF et à la peur et au contrôle de la sexualité des filles. L'ECS (dans le cadre scolaire ou autre) permet aux jeunes d'acquérir les compétences et les outils nécessaires pour remettre en question les normes de genre préjudiciables, notamment par une réinterprétation de la masculinité, tout en renforçant le leadership et la capacité d'agir des filles et en leur transmettant des connaissances scientifiques sur les relations sexuelles, la sexualité et la santé sexuelle.

Des recherches ont démontré qu'une ECS qui comporte des discussions sur le genre et/ou le pouvoir est cinq fois plus susceptible d'améliorer l'égalité des genres et les résultats en matière de santé sexuelle des filles et autres jeunes.⁴⁰

« Les programmes d'ECS dans [notre contexte] se concentrent principalement sur l'exploitation sexuelle des enfants et la puberté et les menstruations pour les filles. Une perspective promouvant l'égalité des genres qui va au-delà de la SDSR s'impose pour intégrer certains des autres principes. »

→ Groupe de discussion avec des professionnelles d'Asie du Sud

- F. Mettre en place des infrastructures locales de services consacrés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des adolescentes (SDSRA).** L'attitude et les croyances des prestataires de services en ce qui concerne la sexualité des adolescentes et leur capacité à prendre leurs propres décisions constituent un obstacle majeur à l'atteinte de résultats positifs en matière de SDSRA, notamment pour éviter des grossesses involontaires (lesquelles peuvent encourager les MUEPF).⁴¹

Au moyen d'une démarche promouvant l'égalité des genres, il convient de collaborer avec les prestataires de services de SSR pour les aider à comprendre la capacité des adolescentes de prendre des décisions sur des sujets qui les concernent et les amener à fournir des services complets exempts de jugement. Une telle démarche contribue à normaliser la sexualité des adolescentes et à garantir que les prestataires offriront des informations et des services d'une manière qui remet en question les normes de genre préjudiciables plutôt qu'elle ne les renforce.

« Il est très important de bâtir une infrastructure de services de SDSRA pour mettre fin [au mariage des enfants] et pour agir à l'égard de la sexualité [...]. Mais [c'est] l'une des choses les plus difficiles. Et pourquoi ? Parce que ça nécessite des investissements. Non seulement pour les mettre en place, mais pour les maintenir. Et pour que cela se produise, nous avons besoin de plaider politique (pour libérer les investissements) et d'adhésion [...]. Le défi consiste à maintenir le momentum de la communauté lorsque le programme ou l'institution qui la supportait se retire. Voilà pourquoi... il est important que ce plaidoyer s'appuie sur un engagement du gouvernement, une stratégie ou un plan national. »

→ Groupe de discussion avec des professionnelles d'Afrique de l'Ouest

- G. Accroître la mobilité des filles dans les lieux publics et leur accès aux technologies.** Là où on limite la mobilité des filles par crainte qu'elles soient victimes de violence ou qu'elles aient des rapports sexuels, leur participation à des activités dans des lieux publics comme le sport et les actions citoyennes contribue à remettre en question ce qui est acceptable ou non. De telles initiatives, combinées aux autres actions pour le changement de normes décrites dans la présente section, peuvent contribuer à une plus grande acceptation de la présence des filles dans les lieux publics. Les efforts visant à accroître la présence des filles dans l'espace public doivent se prémunir contre les réactions négatives au moyen d'actions d'information et de collaboration avec les principales parties prenantes de la communauté avant et pendant le programme.

La possibilité pour les filles d'utiliser des technologies et de se regrouper grâce à ces technologies devrait également être encouragée comme une forme de mobilité accrue. Lorsqu'on améliore l'accès des filles aux technologies, il est également important de prévenir le harcèlement en ligne et d'autres dangers en expliquant aux filles comment utiliser ces technologies en toute sécurité.⁴²

« L'accès à des technologies comme les téléphones mobiles et l'Internet est essentiel pour avoir accès à de l'information, améliorer nos connaissances et nous instruire, comme ces modes de communication modernes nous permettent d'avoir accès à beaucoup d'information. »

→ Groupe de discussion avec des filles du Niger

- H. Accroître les perspectives éducatives et économiques des filles.** Tel que mentionné précédemment dans la section sur les Causes profondes, le manque d'accès à des perspectives éducatives et professionnelles sûres et respectueuses de l'égalité des genres constitue un important facteur dans le contexte des MUEPF. Un changement de normes s'impose, mais il faut également que les structures et les institutions offrent des ressources éducatives, matérielles et financières pour que les filles aient réellement la possibilité de réaliser leurs aspirations et de faire des choix tout en étant financièrement indépendantes. Les activités génératrices de revenus, de renforcement des compétences et d'enseignement doivent comprendre des espaces qui encouragent la conscience de soi, l'estime de soi et les plans d'avenir des filles.

« Notre travail avec les filles et les adolescentes de la communauté [se déroule ainsi] : nous commençons avec un projet de vie, pour ne pas leur imposer et leur dire comment vivre. Nous faisons très attention à la façon de travailler avec elles. Nous proposons un projet de vie, de connaissance de soi, pour qu'elles connaissent les possibilités de rêver et de s'émanciper. »

→ Groupe de discussion avec des professionnelles du Guatemala

- I. **Plaidoyer politique.** Le plaidoyer à l'égard des MUEPF doit étudier la viabilité et l'applicabilité d'approches réparatrices et transformatrices qui remédient au chevauchement des oppressions et des désavantages. Le plaidoyer politique et juridique doit appuyer la SDSRA et aborder la question du consentement (c.-à-d., la décriminalisation des relations sexuelles consensuelles des adolescentes) et de l'éducation complète à la sexualité, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'âge de mariage.⁴³

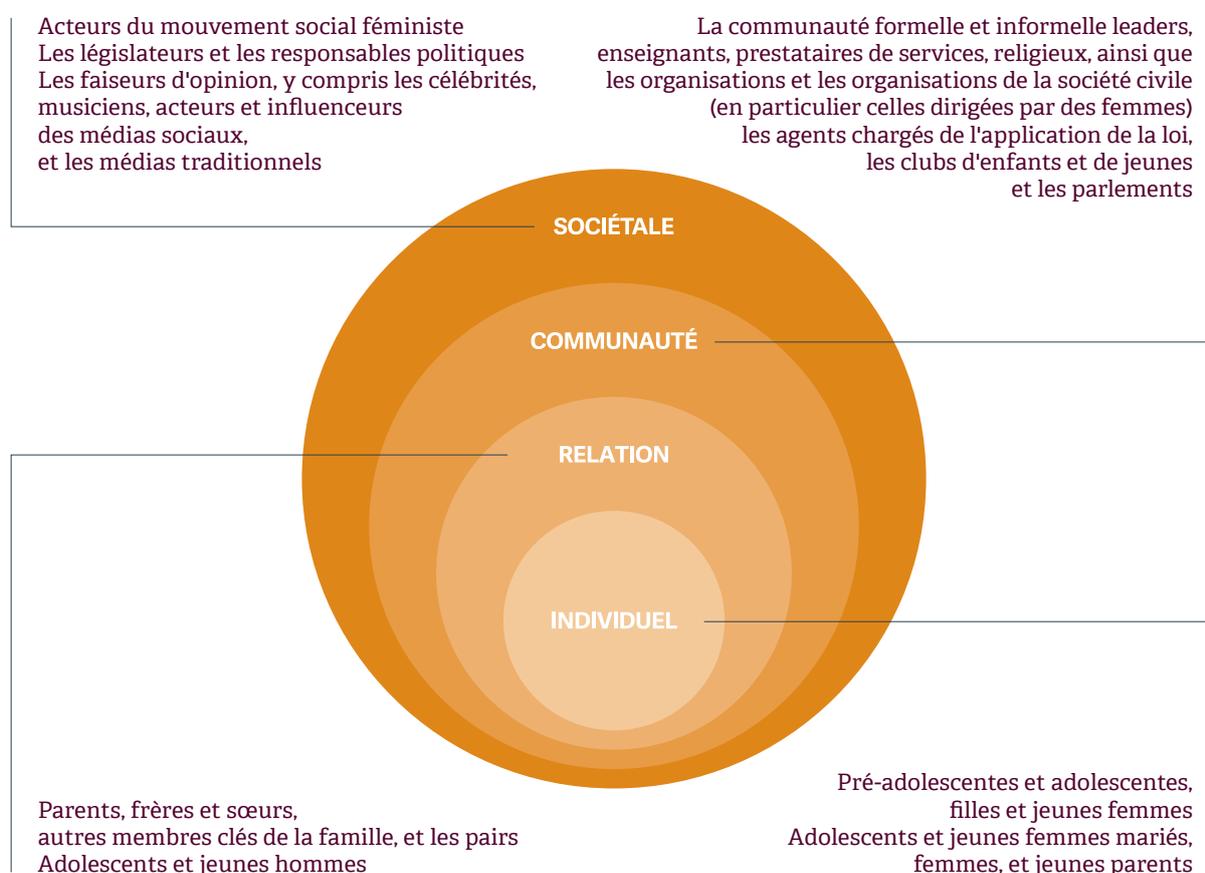
Le plaidoyer devrait également comporter une part de redevabilité : les jeunes femmes, les filles et les communautés doivent pouvoir s'assurer que les lois, les politiques, les plans et les programmes répondent à leurs besoins, évoluent et ne sont pas utilisés pour surveiller et criminaliser les adolescentes. Les actions de plaidoyer doivent être menées à différents niveaux : local, sous-national et national.



Artisanes du changement

Pour réellement contester le pouvoir et transformer les normes sociales et les institutions, les programmes à l'égard des MUEPF doivent non seulement être centrés sur les filles, mais également mobiliser les adultes, dont les parents, les leaders communautaires, les prestataires de services, les leaders religieux et les législateurs. La Figure 2 montre les artisanes du changement potentiels au sein du cadre socioécologique.

Figure 2 Artisanes du changement au sein du cadre socioécologique



Dans une approche à l'égard des MUEPF fondée sur les droits, la compréhension du contexte est essentielle : elle permet de déterminer qui sont les alliés et les opposants. Par exemple, il pourrait être particulièrement difficile de collaborer avec les leaders religieux dans un contexte et très facile dans un autre. Dans la plupart des communautés et des institutions, on trouve généralement déjà quelques personnes qui respectent les choix et les possibilités des filles, que ce soit en privé ou publiquement. Pour créer une intervention dirigée par les communautés, il est bon de commencer par trouver ces personnes.

Il est essentiel de mobiliser des artisanes du changement pour veiller aux points suivants :

- Les programmes n'instrumentalisent pas les filles ni ne leur imposent un fardeau supplémentaire en leur laissant à elles seules le soin de résoudre les problèmes créés par des normes de genre négatives et des modèles de genre discriminatoires.
- Des alliés sont là pour atténuer les réactions négatives souvent provoquées par les efforts visant à changer les normes, en particulier les efforts des filles elles-mêmes.
- Le changement des normes sociales se produit au sein des institutions comme les écoles et les services de santé (p. ex., les enseignants, les prestataires de soins de santé et les administrateurs) et les politiques et lois positives sont respectées, tandis que les lois et politiques préjudiciables sont remises en question et contestées.

Il n'existe aucune formule magique, aucun programme parfait qui remédiera à la peur et au contrôle de la sexualité des filles qui sous-tendent les MUEPF. Cependant, des progrès sont possibles. Les causes profondes (à savoir, les normes et structures discriminatoires) peuvent être transformées par l'appropriation, la contextualisation et l'application des principes de programmation fondamentaux et des approches promouvant l'égalité des genres ; par la mise à profit des expériences et connaissances personnelles ; et par la mobilisation des artisanes du changement et des alliés à tous les niveaux du cadre socioécologique. Il est essentiel de toujours placer les droits et les perspectives des filles, dans toute leur diversité, au cœur des actions.

Ces principes et approches ne sont pas une liste de vérification à l'intention des responsables de l'élaboration de programmes. Nous espérons plutôt qu'elles inciteront les responsables de programmes et les bailleurs de fonds à soutenir et à privilégier des actions consciencieuses qui visent délibérément à transformer les normes qui contrôlent la sexualité des filles et perpétuent les MUEPF. Cette entreprise collective nécessite des ressources, du temps et une volonté politique, ainsi qu'un engagement ferme envers les approches et partenariats centrés sur les filles.

Conclusions et recommandations

Le présent cadre conceptuel met en lumière l'importance de remédier à la peur et au contrôle de la sexualité des adolescentes dans les programmes à l'égard des MUEPF. Cette peur et ce contrôle de la sexualité des filles restent incrustés dans la société de manière visible et invisible. Par conséquent, les approches transformatrices visant à faire progresser les droits des filles et à mettre fin aux MUEPF doivent s'appuyer sur une compréhension de ce contrôle, de la façon dont il se manifeste et de la manière dont il contribue à perpétuer les MUEPF. Le Groupe de travail souhaite conclure avec les recommandations suivantes :

Recommandations à l'intention des bailleurs de fonds et des professionnelles :

- 1. Investir dans le renforcement de leurs propres capacités** et de celles de leurs partenaires en ce qui a trait aux approches promouvant l'égalité des genres de manière à éviter les choix arbitraires, les raccourcis ou, encore pire, le recours à la terminologie sans réellement adopter les approches. Dans le cadre de l'élaboration de programmes liés à la sexualité des filles, une bonne compréhension du [continuum de prise en compte du genre](#) favorisera le changement des normes de genre préjudiciables et des institutions qui véhiculent ces normes. De plus, il convient d'investir dans la création d'espaces permettant aux professionnelles de réfléchir à la sexualité de manière à renforcer leur travail.
- 2. Réévaluer les approches à l'égard des MUEPF et élargir les objectifs de plaidoyer.** Le plaidoyer a tendance à se concentrer sur les changements juridiques, plus particulièrement sur l'adoption et l'imposition de lois concernant l'âge minimum de mariage. Il faudrait faire davantage de recherches sur les effets indésirables de telles lois, qui pourraient notamment limiter l'accès des adolescentes aux services de SSR ou criminaliser leur sexualité. Ces lois ne sont pas adaptées à la réalité de la plupart des adolescentes et ne remédient pas aux causes profondes des MUEPF ni aux unions informelles et aux mariages forcés après l'âge légal de mariage. Il convient d'envisager d'autres priorités et approches de plaidoyer juridique, notamment en tirant des enseignements de la « justice alternative » utilisée pour remédier à d'autres problèmes juridiques liés au genre. Enfin, il convient de plaider plus largement en faveur de lois et de politiques institutionnelles respectueuses de l'égalité des genres qui financent des services et des possibilités pour les filles.

3. **Collaborer avec (et investir dans) les mouvements et organisations féministes** dirigés par des filles qui effectueront ce travail. Il est important de renforcer les capacités de personnes intéressées et résolues à changer leurs approches. Cependant, il est sans doute plus efficace d'appuyer le leadership de groupes d'expérience plutôt que de confier les rênes à des organisations qui ont encore beaucoup à apprendre. Parallèlement, l'établissement de partenariats entre des leaders éclairés et d'autres organisations peut constituer une stratégie efficace.
4. **Investir davantage pour remédier aux causes structurelles à l'origine des normes qui perpétuent les inégalités**, notamment en rendant les institutions juridiques, d'enseignement, de travail et de santé sûres, accessibles et adaptées aux filles. Les professionnelles doivent ancrer leurs théories du changement dans la théorie des normes de genre et reconnaître la nécessité d'investissements à long terme dans la transformation des structures qui perpétuent ces normes.
5. **Soutenir l'exploration et l'expérimentation de méthodes de suivi et d'évaluation centrées sur la voix des filles.** Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour identifier et comprendre les indicateurs de réussite des programmes à l'égard des MUEPF et pour développer des méthodes de suivi et d'évaluation qui s'appuient sur le point de vue des filles et définissent la réussite selon ce point de vue. Des théories du changement et autres cadres d'évaluation peuvent aussi être élaborés par les adolescentes et les jeunes femmes elles-mêmes à partir de recherches formatives. À cette fin, les outils de consultation créés pour l'élaboration du présent cadre conceptuel s'avéreront utiles (voir l'annexe B).

Recommandations de travaux d'exploration et de recherche

1. Bien que l'inefficacité des programmes à l'égard des MUEPF réalisés en vase clos ait été démontrée, de tels programmes continuent d'être financés. **Comment les bailleurs de fonds et les responsables de programmes peuvent-ils éviter la mise en œuvre de programmes isolés, notamment entre les secteurs (p. ex., la santé, l'éducation et la protection sociale), sachant que cette approche remédie uniquement à un « symptôme » du plus grand problème que représentent les normes de genre ?**
2. Dans de nombreuses régions, des adolescentes « choisissent » un mariage ou une union précoce pour obtenir un statut, atteindre une stabilité financière, échapper à la violence dans la maison familiale ou exprimer leur sexualité de manière socialement acceptable. Il est essentiel pour les filles de pouvoir prendre des décisions autonomes afin de réaliser le monde auquel elles aspirent. **Dans un contexte de possibilités limitées, de coercition systémique et d'attentes nocives en matière d'« amour romantique », comment pouvons-nous aider les adolescentes qui font le choix du mariage ou de l'union de manière consensuelle ? Comment pouvons-nous aider les adolescentes enceintes qui considèrent que le mariage est leur unique choix ?**
3. Il apparaît de plus en plus que les approches punitives qui se concentrent sur la criminalisation des MUEPF et de la sexualité des adolescentes créent plus de tort que de bien pour les filles, leurs familles et leurs communautés. Il est nécessaire d'examiner, de tester et de documenter les approches de justice réparatrice et transformatrice pour favoriser des résolutions centrées sur les survivantes. **Quels types d'approches non punitives peut-on utiliser dans le contexte des MUEPF ?**

4. Dans de nombreuses régions, les mouvements féministes sont historiquement perçus comme dirigés par des femmes adultes. On assiste de plus en plus à l'émergence de militantisme et de mouvements dirigés par les filles, mais les liens, les intersections et la solidarité entre les deux mouvements peuvent être gênés par l'adultisme et les hiérarchies. **Comment les programmes à l'égard des MUEPF peuvent-ils agir en association avec des mouvements féministes transgénérationnels pour créer des liens et des réseaux de solidarité ?**
5. Le processus de consultation du présent cadre a révélé l'importance de la contextualisation et de la documentation des diverses compréhensions et expériences de la sexualité des adolescentes. **Il convient d'étudier plus en détail les normes sociales contextuelles qui recourent les MUEPF** (p. ex., les malédictions au Niger, l'hétéronormativité au Guatemala et les relations entre castes en Inde), **tout comme les expériences de filles d'autres régions du monde, telles qu'elles les décrivent elles-mêmes.** Les enseignements tirés pourront éclairer la recherche et le contenu des programmes et ainsi améliorer l'efficacité des actions à l'égard des MUEPF et des inégalités de genre.

Le présent cadre conceptuel laisse entrevoir un monde de possibles. Les mêmes normes sociales liées à la sexualité des filles qui favorisent les MUEPF étouffent l'autonomie des filles dans d'autres sphères : la santé procréative, l'éducation, le travail et la participation civique. Elles renforcent également les normes qui encouragent les hommes et les garçons à adopter une masculinité dangereuse et limitée sur le plan émotionnel. Ces mêmes normes menacent la vie des personnes transgenres et de genre non conforme. La question est donc de « lever les tabous » : agir à l'égard de la sexualité des adolescentes en mettant en œuvre des programmes promouvant l'égalité des genres qui remédient aux MUEPF et remettent en question les normes sociales. Non seulement nous mènerons ainsi des interventions plus efficaces, mais les changements récoltés se feront sentir dans plusieurs sphères de la justice sociale.

Remerciements

En plus du Torchlight Collective, Balkissa Harouna Brah (Girls First Fund), Margarita López et Smita Sen ont contribué aux outils et à la méthodologie de consultation des adolescentes.

Le Groupe de travail tient à exprimer sa sincère reconnaissance aux adolescentes et jeunes femmes, aux représentants d'organisations œuvrant avec elles et pour elles et aux représentants de bailleurs de fonds qui nous ont tous et toutes généreusement et vigoureusement offert leur temps et leur expertise pour ce processus de consultation. Merci d'avoir été nos partenaires dans cette entreprise.

Nous ne pouvons pas dévoiler le nom des filles qui ont participé aux consultations, mais nous pouvons mentionner les personnes et institutions qui ont participé aux consultations des professionnelles et des bailleurs de fonds :

Groupe de discussion avec des professionnelles d'Amérique latine et des Caraïbes :

- Ángeles, membre, Mano Vuelta, Mexique (Oaxaca)
- Ivonne Flores, chargée de programme Santé et développement communautaire, Glasswing International, Salvador
- Maricarmen Ramirez, consultante indépendante, México (Guerrero)
- Rodrigo Barraza, directeur des Programmes, Fondo Global para la Niñez, Organización basada en Washington DC, Mexique (Chiapas)
- Sofia Quiroga, membre Indira, Jóvenas Latidas, Argentine, membre, Mano Vuelta, Mexique (Oaxaca)
- Vanessa Blanco, membre, Jóvenas Latidas, Venezuela

Groupe de discussion avec des professionnel-le-s d'Asie du Sud :

- Aziza Burfat, directrice principale de la mobilisation communautaire, Interactive Research and Development, Pakistan
- Muhammad Juel Rana, agent de recherche principal, International Institute for Population Sciences, Inde
- Muhammad Moiz, directeur de la formation et de l'apprentissage, Indus Hospital, Pakistan

- Nazo Pirzada, formatrice principale en compétences de la vie courante, Aahung, Pakistan
- Palvasha Shahab, gestionnaire de programmes pour les MUEPF, Legal Aid Society, Pakistan
- Xaher Gul, conseiller en communication pour le changement social et comportemental, Pathfinder International et Université Aga Khan, Pakistan

Groupe de discussion avec des professionnelles d'Afrique de l'Ouest :

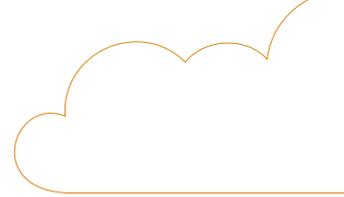
- Mohamed Haidara, coordinateur, SONGES et membre de la Plateforme nationale pour la FME, Niger
- Harouna Salé, plaidoyer et gouvernance, Save the Children et membre de la Plateforme nationale pour la FME, Niger
- Marie Thérèse Sambou, chargée de programme, ENDA Jeunesse Action et directrice de la CONAME, Sénégal
- Pierre Marie Coulibaly, coordinateur national, ENDA Jeunesse Action et membre de la CONAME, Sénégal
- Eulalie Yerbanga, coordonnatrice, Voix des Femmes, organisation responsable de la coordination de la CONAMEB au Burkina Faso
- Abdoulaye Kindo, représentant de la région du Nord, Association des Jeunes Burkina Faso (AJBF) et membre de la CONAMEB
- Elena Bonometti, Tostan, région de l'Afrique de l'Ouest
- Yvette Tiendrebeogo, chargée de projet, Association d'Appui et d'Éveil Pugsada (ADEP), Burkina Faso

Groupe de discussion avec des bailleurs de fonds :

- Annika Lysen, Agence suédoise pour le développement international
- Judy Diers, Fondation Ford
- Kathleen Flynn et Elsa Mouelhi-Rondeau, Affaires mondiales Canada
- Linda Weissert, Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance
- Maureen Greenwood, Wellspring Philanthropic Found
- Tamara Kreinin, Packard Foundation
- Yvette Efevbera, Fondation Bill et Melinda Gates

Par ailleurs, plusieurs membres du Groupe de travail et leurs collègues ont contribué au processus de consultation auprès des filles, des professionnelles et des bailleurs de fonds :

- Fondation YP : Manak Matiyani, Logna Bezbaruah, Jyoti Bajpai et Srilekha Chakraborty
- CREA : Shalini Singh
- EMpower : Alifya Loharchalwala
- American Jewish World Service : Rama Vedula
- Aahung : Junaid Siddiqui et Sheena Hadi
- Filles, Pas Epouses : Gabriela García Patiño, Eugenia López Uribe, Jacky Repila, Mundia Situmbeko et Michelle Wisson



- Girls First Fund : Balkissa Harouna Brah et Malorie Tull
- Rise Up – Levantemos, Guatemala : Verónica Buch et Juany García
- The Summit Foundation : Jacqueline Carter
- GreeneWorks : Margaret Greene



Annexes

ANNEXE A : processus de développement de la stratégie

Une version préliminaire du cadre conceptuel a été élaborée par le groupe consultatif du Torchlight Collective d'après une revue de la littérature, les connaissances et expériences des professionnelles et chercheurs qui composaient le groupe (dans les domaines des MUEPF, des droits des adolescentes, des programmes favorisant l'égalité des genres et la SDSRA) et les commentaires des membres du Groupe de travail.

Une fois la version préliminaire rédigée, des consultations ont été réalisées avec des adolescentes et des bailleurs de fonds et professionnelles d'organisations œuvrant avec des adolescentes. Le processus de consultation fut un effort de collaboration entre le groupe consultatif du Torchlight Collective et plusieurs membres du Groupe de travail et de leurs organisations partenaires. Le processus de consultation était divisé en trois composantes principales :

GRUPE CONSULTÉ	NOMBRE DE GROUPES ET SITUATION GÉOGRAPHIQUE	PROCESSUS DE CONSULTATION
Adolescentes	3 - Guatemala 3 - Niger 1 - Inde*	Exercices participatifs (dont le recours à des vignettes propres à chaque pays pour valider les éléments I, III et IV du cadre conceptuel) menés en présentiel en Inde et au Niger et en ligne au Guatemala.
Professionnelles	1 - Afrique de l'Ouest 1 - Amérique latine 1 - Asie du Sud**	Groupes de discussion virtuels pour valider l'élément IV et la définition de la sexualité dans le cadre conceptuel.
Bailleurs de fonds	1 - Mélange de bailleurs de fonds des États-Unis, du Canada et d'Europe	Groupe de discussion en ligne pour recueillir des commentaires généraux sur l'organisation et la convivialité du cadre conceptuel.

*En Inde, en raison de la crise de COVID-19, l'équipe du Torchlight Collective, en consultation avec le Groupe de travail, a déterminé qu'il n'était ni sûr ni raisonnable de laisser les organisations partenaires du Groupe de travail se charger des deux derniers groupes de discussion. Cette décision a été prise pour ne pas accabler davantage les organisations partenaires et les communautés frappées par une crise extrême peu de temps après l'organisation du premier groupe de discussion.

**En Asie du Sud, il n'a pas été possible d'organiser le groupe de discussion des professionnelles comme prévu en raison de la crise émergente de COVID-19. Aussi, les contributions ont été recueillies individuellement auprès de plusieurs professionnelles du Pakistan et d'une professionnelle de l'Inde. Par conséquent, les contributions ne sont pas pleinement représentatives de la région et ne constitue pas des données générées à partir d'un groupe de discussion.

Le processus de consultation reposait sur des principes féministes et se voulait inclusif, intersectionnel et guidé par les perspectives des personnes issues des contextes où les consultations ont été menées. Ainsi, pour les exercices participatifs menés avec les adolescentes dans trois pays, le Torchlight Collective a travaillé avec des collaborateurs dans chaque pays pour développer des vignettes propres au pays et recueillir des commentaires sur l'outil participatif complet qui fut élaboré. Chaque consultation a débuté avec un groupe pilote d'adolescentes dans chaque pays et, sur la base de cette expérience et des commentaires des responsables de la mise en œuvre, les outils de consultation ont été perfectionnés pour les consultations subséquentes.

Le processus de consultation s'est déroulé entre février et juin 2021, période pendant laquelle la réalité de la pandémie de COVID-19 a continué d'affecter la situation dans les pays et régions où les consultations étaient prévues. Le Torchlight Collective et le Groupe de travail ont apporté des ajustements aux plans de consultation initiaux à partir des commentaires des partenaires de chaque pays et région et a fondé ses décisions sur les principes féministes qui guident le présent ouvrage.

À partir des constatations des consultations, le Torchlight Collective a collaboré avec le Groupe de travail pour décider des changements à apporter à la version préliminaire du cadre conceptuel. La présente version est la version révisée.

ANNEXE B : outils et guides du processus de consultation

Les outils et guides utilisés pour les consultations avec les adolescentes du Guatemala, de l'Inde et du Niger sont disponibles [ici](#) et peuvent être modifiés aux fins de consultations et de recherches additionnelles sur les filles.

Le résumé des constatations des consultations est disponible [ici](#).

ANNEXE C : accords relatifs aux droits humains pertinents aux MUEPF

ACCORD RELATIF AUX DROITS HUMAINS	CLAUSES PERTINENTES AUX MUEPF
Déclaration universelle des droits de l'homme	Article 16 : a) À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme [...] ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. b) Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	L'article 16 (1) impose a) le même droit de contracter mariage ; et b) le même droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement. L'article 16 stipule que : les fiançailles et les mariages d'enfants n'ont pas d'effets juridiques et toutes les mesures nécessaires, y compris des dispositions législatives, sont prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage.
Convention relative aux droits de l'enfant	<p>Article 3 : dans toutes les décisions qui concernent les enfants, [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.</p> <p>Article 5 : les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.</p> <p>Article 6 : les États parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.</p> <p>Article 12 : le droit de l'enfant d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.</p> <p>Article 19 : le droit de l'enfant d'être protégé contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant que l'enfant est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.</p> <p>Article 24 : le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux ; le droit d'être protégé des pratiques traditionnelles préjudiciables.</p> <p>Articles 28 et 29 : le droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances.</p> <p>Article 34 : le droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.</p> <p>Article 35 : le droit à la protection contre l'enlèvement, la vente ou la traite.</p> <p>Article 36 : le droit à la protection contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect du bien-être de l'enfant.</p>



Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages	L'article 2 stipule que les États parties prendront les mesures législatives nécessaires pour spécifier un âge minimum pour le mariage et que les personnes qui n'auront pas atteint cet âge ne pourront contracter légalement mariage, à moins d'une dispense d'âge accordée par l'autorité compétente pour des motifs graves et dans l'intérêt des futurs époux.
Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)	L'article 1(c)(i) stipule que tout mariage forcé constitue une pratique analogue à l'esclavage que les États parties doivent éliminer.

Références

- 1 Greene M.E., Perlson S.M., Hart J. and Mullinax M., *The centrality of sexuality for understanding child, early and forced marriage*. Washington, DC, GreeneWorks, and New York, American Jewish World Service, 2018.
- 2 Greene M.E., Perlson S.M., Hart J. and Mullinax M., *The centrality of sexuality for understanding child, early and forced marriage*. Washington, DC, GreeneWorks, and New York, American Jewish World Service, 2018.; Nirantar Trust (2015), *Early and Child Marriage in India: A Landscape Analysis* <http://www.nirantar.net/uploads/files/EM%20Report%20-%20English%20%5BSummary%5D.pdf>
- 3 Pulerwitz J., et al., 'Proposing a conceptual framework to address social norms that influence adolescent sexual and reproductive health', *Journal of Adolescent Health*, 64, 2019, S7–9, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6426762/pdf/main.pdf>
- 4 Cislighi B. and Heise L., 'Using social norms theory for health promotion in low-income countries'. *Health Promotion International*, 34, 2019, 3, <https://academic.oup.com/heapro/article/34/3/616/4951539#138443838>
- 5 Buller A.M. and Schulte M.C., 'Aligning human rights and social norms for adolescent sexual and reproductive health and rights', *Reproductive Health Matters*, 26, 52, 2018, 38–45, <https://www.jstor.org/stable/26605063>
- 6 Pulerwitz J., et al., 'Proposing a conceptual framework to address social norms that influence adolescent sexual and reproductive health', *Journal of Adolescent Health*, 64, 2019, S7–9, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6426762/pdf/main.pdf>. Green M., Marcus R., and George R., *Gendered norms and beliefs contributing to child marriage*, London, ALIGN, 2018, <https://www.alignplatform.org/resources/gendered-norms-and-beliefs-contributing-child-marriage>
- 7 Heise L., et al, on behalf of the Gender Equality, Norms, and Health Steering Committee, 'Gender inequality and restrictive gender norms: Framing the challenges to health', *The Lancet*, 393, 10189, 2019, 2440–2454, [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(19\)30652-X/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(19)30652-X/fulltext)
- 8 Mehra M. and Nandy A., *Why girls run away to marry adolescent realities and socio-legal responses in India*, Rochester, SSRN, 2020, <https://ssrn.com/abstract=3560854> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3560854>
- 9 Malhotra A., Amin A. and Nanda P., 'Catalyzing gender norm change for adolescent sexual and reproductive health: Investing in interventions for structural change', *Journal of Adolescent Health*, 64, 4, 2019, S13–S15, [https://www.jahonline.org/article/S1054-139X\(19\)30055-2/fulltext](https://www.jahonline.org/article/S1054-139X(19)30055-2/fulltext)
- 10 Kangaude G.D., and Skelton A., '(De)criminalizing adolescent sex: A rights-based assessment of age of consent laws in eastern and southern Africa', *Sage Open*, 8, 4, 2018, 2158244018806036, <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2158244018806036>. Partners for Law in Development, *National consultation on adolescent sexuality, health, and law: Mapping interventions related challenges and strategies*, New Delhi, Partners for Law in Development, 2019. Petroni S., Das M. and Sawyer S., 'Protective versus rights: age of marriage versus age of sexual consent', *Lancet Child and Adolescent Health*, 3, 4, 2018, 274–280, [https://www.thelancet.com/pdfs/journals/lanchi/PIIS2352-4642\(18\)30336-5.pdf](https://www.thelancet.com/pdfs/journals/lanchi/PIIS2352-4642(18)30336-5.pdf)
- 11 Partners for Law in Development, *Grassroots experiences of using the prohibition of Child Marriage Act, 2006*, New Delhi, Partners for Law in Development, 2019, https://www.academia.edu/41260635/Grassroots_Experiences_of_Using_The_Prohibition_of_Child_Marriage_Act_2006_2019_Adolescent_Sexuality_and_Early_Marriage_Series_Volume_2. Partners for Law in Development, *Child Marriage Prosecutions in India: Case Law Analysis of Actors, Motives and Outcomes 2008–2017*, New Delhi, Partners for Law in Development, forthcoming.
- 12 see Gulliford M., et al., 'What does 'access to health care' mean?' *Journal of Health Services Research and Policy*, 7, 3, 2002, 186–188, <https://www.jstor.org/stable/26749764>
- 13 Greene M.E. and Stiefvater E., *Social and gender norms and child marriage: A reflection on issues, evidence and areas of inquiry in the field*. London, ALIGN, 2019, https://www.alignplatform.org/sites/default/files/2019-04/align_child_marriage_thinkpiece.pdf
- 14 Malhotra A., Amin A. and Nanda P., 'Catalyzing gender norm change for adolescent sexual and reproductive health: Investing in interventions for structural change', *Journal of Adolescent Health*, 64, 4, 2019, S13–S15, [https://www.jahonline.org/article/S1054-139X\(19\)30055-2/fulltext](https://www.jahonline.org/article/S1054-139X(19)30055-2/fulltext)
- 15 United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, *International technical guidance on sexuality education: An evidence-informed approach*, Paris, UNESCO Publishing, 2019, 22, <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/ITGSE.pdf>
- 16 Haberland N., and Rogow D. 'Sexuality education: Emerging trends in evidence and practice', *Journal of Adolescent Health*, 56, 1, 2015, S15–S21, [https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1054-139X\(14\)00345-0](https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1054-139X(14)00345-0)
- 17 CEFM and Sexuality Programs Working Group, *Tackling the taboo: Sexuality and gender-transformative programmes to end child, early and forced marriage and unions*, 2019, see page 5, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/tackling-the-taboo-full_english_1_0.pdf
- 18 Mekbib T.A. and Molla M., 'Community based reproductive health (RH) intervention resulted in increasing age at marriage: The case of Berehane Hewan Project, in East Gojam zone, Amhara region, Ethiopia', *Ethiopian Journal of Reproductive Health*, 4, 1, 2010, 16–25, <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Women/WRGS/ForcedMarriage/NGO/PopulationCouncil15.pdf>
- 19 Young Voices – National Report: Submission to the Task Force examining Age of Marriage and Other Concerns, 2020, <http://www.concernedforworkingchildren.org/wp-content/uploads/Final-National-Report-for-submission-to-TF.pdf>
- 20 Chandra-Mouli V., Camacho A.V. and Michaud, P.A., 'WHO guidelines on preventing early pregnancy and poor reproductive outcomes among adolescents in developing countries', *Journal of Adolescent Health*, 52, 5, 2013, 517–522, [https://www.jahonline.org/article/S1054-139X\(13\)00121-3/fulltext](https://www.jahonline.org/article/S1054-139X(13)00121-3/fulltext)

- 21 Amin S., Asadullah N., Hossain S. and Wahhaj Z. *Can conditional transfers eradicate child marriage?*, IZA policy Paper, No. 118. Bonn, Institute for the Study of Labor, 2016, <https://www.econstor.eu/handle/10419/162529>
- 22 From Young Voices – National Report: Submission to the Task Force examining Age of Marriage and Other Concerns, 2020, <http://www.concernedforworkingchildren.org/wp-content/uploads/Final-National-Report-for-submission-to-TF.pdf>
- UNFPA, *My body is my own*, New York, UNFPA, 2020, https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/SoWP2021_Report_-_EN_web.3.21_0.pdf
- 23 World Bank, *Sexual orientation and gender identity* [website], <https://www.worldbank.org/en/topic/sexual-orientation-and-gender-identity>
- 24 Arur A. and DeJaeghere J., 'Decolonizing life skills education for girls in Brahmanical India: a Dalitbahujan perspective', *Gender and Evaluation*, 31, 4, 2019, 490–507, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09540253.2019.1594707>
- 25 Haberland, N. and Rogow D. Sexuality education: Emerging trends in evidence and practice. *Journal of Adolescent Health*, 56, 1, 2015, S15–S21, [https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1054-139X\(14\)00345-0](https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1054-139X(14)00345-0)
- 26 See, for example, SASA! and Promundo: Kyegombe N., et al., 'The impact of SASA!, a community mobilization intervention, on reported HIV-related risk behaviours and relationship dynamics in Kampala, Uganda', *Journal of the International AIDS Society*, 17, 1, 2014, 19232, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4223282/pdf/JIAS-17-19232.pdf>
- 27 Nguyen G., et al., 'Scaling-up normative change interventions for adolescent and youth reproductive health: An examination of the evidence', *Journal of Adolescent Health*, 64, 4, 2019, S16–S30, <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6426721/>
- 28 Buller A.M. and Schulte M.C., 'Aligning human rights and social norms for adolescent sexual and reproductive health and rights', *Reproductive Health Matters*, 26, 52, 2018, 38–45, <https://www.jstor.org/stable/26605063>
- 29 In UN Committee on the Rights of the Child (CRC), *General comment No. 20 (2016) on the implementation of the rights of the child during adolescence*, 6 December 2016, CRC/C/GC/20. <https://www.refworld.org/docid/589dad3d4.html>
- 30 Hanson K., 'Children's participation and agency when they don't "do the right thing"', *Childhood*, 23, 4, 2016, 471–475. <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/0907568216669222>
- 31 See the following for approaches on work with men and boys on CEFMU: UNICEF, *Technical note on partnering with men and boys to end child marriage in the global programme to end child marriage*, <https://www.unicef.org/media/65371/file>
- 32 Freire P., *Pedagogy of the oppressed*, New York, Continuum, 2020.
- 33 FRIDA | The Young Feminist Fund and Mama Cash, *Girls to the front: A snapshot of girl-led organising*, <https://www.mamacash.org/media/publications/girlstothe-front-report-web.pdf>
- 34 Ramachandran V. and Jandhyala K. (eds), *Cartographies of empowerment: The story of Mahila Samakhya*, New Delhi, Zubaan, 2012.
- Steady F.C., *Women and collective action in Africa—Development, democratization, and empowerment, with special focus on Sierra Leone*, New York, Palgrave, 2006. As cited in Bhog D. and Mullick D., *Collectivizing girls for social change: Strategies from India*, American Jewish World Service, https://ajws.org/wp-content/uploads/2017/02/Collectivizing-Girls_FINAL-EDIT-17Feb2017.pdf
- 35 Baldwi W., *Creating "Safe Spaces" for girls*, New York, Population Council, 2011, https://www.popcouncil.org/uploads/pdfs/TABriefs/39_SafeSpaces.pdf
- 36 FRIDA | The Young Feminist Fund and Mama Cash, *Girls to the front: A snapshot of girl-led organising*, <https://www.mamacash.org/media/publications/girlstothe-front-report-web.pdf>
- 37 See CARE Tipping Point, *Tipping Point social norms innovations series*, <https://caretippingpoint.org/innovation/> for a series of briefs on some of these tactics.
- 38 CARE, *Tipping Point social norms innovations series, brief 6: Intergenerational dialogues Nepal*. Atlanta, CARE USA, 2018, https://caretippingpoint.org/wp-content/uploads/2018/02/CARE_TP_Innovation-Brief_Intergenerational-Dialogues.pdf
- 39 CEFM and Sexuality Programs Working Group, *Tackling the taboo: Sexuality and gender-transformative programmes to end child, early and forced marriage and unions*, 2019, see page 5, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/tackling-the-taboo-full_english_1_0.pdf
- 40 Haberland N., and Rogow D. 'Sexuality education: Emerging trends in evidence and practice', *Journal of Adolescent Health*, 56, 1, 2015, S15–S21, [https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1054-139X\(14\)00345-0](https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S1054-139X(14)00345-0)
- 41 Global Early Adolescent Study, *Resources* [website], <https://www.geastudy.org/background/geastudy.org> (accessed 10 January 2022).
- 42 Plan International, *How to stay safe online*, <https://plan-international.org/girls-get-equal/how-to-stay-safe-online> (accessed 10 January 2022).
- 43 Kangaude G.D., and Skelton A., '(De)criminalizing adolescent sex: A rights-based assessment of age of consent laws in eastern and southern Africa', *Sage Open*, 8, 4, 2018, 2158244018806036, <https://journals.sagepub.com/doi/full/10.1177/2158244018806036>



Pour plus d'informations sur la MUEPF et le Groupe de travail sur la sexualité, veuillez contacter Sarah Green (sgreen@ajws.org) ou Anne Sprinkel (anne.sprinkel@care.org).